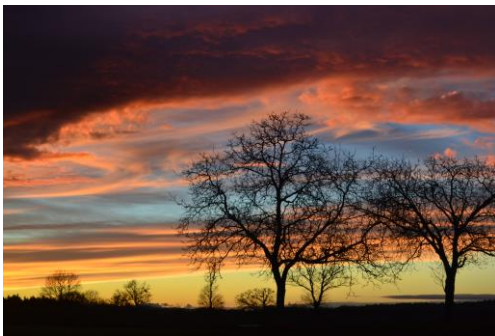


Bulletin 2020



Castelnovimauriciennes & Castelnovimauriciens

Sommaire

Mot du Maire	2
Mon village (suite) quelques notes sur l'église actuelle	2
Joseph Verchère.	4
La Mairie	7
○ Le personnel	7
○ Services dispensés par le secrétariat de Mairie	8
○ Nouveaux habitants	8
○ Au départ de la commune	8
○ Résidents secondaires	8
○ État civil	8
○ Déclaration de naissance	8
○ Mariage	9
○ Décès	9
○ Carte Nationale d'Identité	9
○ Passeport	10
○ Duplicata de permis de conduire	10
○ Extrait du casier judiciaire	11
○ Recensement militaire	11
○ Certificat de concubinage	11
○ Liste électorale	11
○ Le changement de prénom	11
○ Le Pacte Civil de Solidarité (PACS)	12
État civil 2019	14
Sécheresse	18
Stationnement	19
Nuisances sonores	19
Brûlages des déchets	20
Propriétaires de chiens dangereux	21
Divagation d'animaux	21
Tarifs communaux 2020	22
SYDESL	24
Élagage	24
PLUi : un projet en cours de définition	25
Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin	27
Enedis	28

Sommaire

Le SPANC du Brionnais	30
SYMISOA	32
Assainissement	33
Réseau de santé	35
Ressourcerie de Chauffailles	36
Activités professionnelles de mon village	37
L'école « La petite trousse »	39
La Croix rouge - Unité Locale de La Clayette-Marcigny	42
Amicale du don de sang de Chauffailles	43
Fleurissement	44
Bibliothèque- relais lecture	45
La marmite	47
Campagn'art	48
Expos en chœur	49
Comité foire	50
Rassemblement des Saint Maurice de France et d'Europe	51
Esox Lucius	52
ADMR Châteauneuf et communes environnantes	54
L'envol	55
Les P'tits loups	58
Restaurant scolaire	59
Les rêves d'Audrey	60
Dun Sornin Foot	61
Club de l'Amitié	63
Arcane 17	65
Société de chasse	68
Société de pêche – Mussy Sornin	69
Numéros utiles	70
Contacts associations	73
Agenda 2020	74
Objets trouvés	77



Le mot du Maire

L'année 2019 a vu l'aboutissement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, définitivement validé au mois de février. La commune dispose maintenant d'un document qui classe les différentes parcelles de terrain, en particulier celles qui sont constructibles et celles qui ne le sont pas. Ainsi, toute personne qui a un projet immobilier peut savoir rapidement si ce projet est réalisable ou pas, le PLU étant en consultation libre sur le site de la communauté de communes, et éventuellement en mairie. Le PLU de Saint Maurice sera intégré au PLUI (Intercommunal) en cours de réalisation par la communauté de communes.

En 2015, lors de la construction de la Maison des P'tits Loups, un dossier de subvention sur fonds européens dans le cadre des programmes LEADER a été déposé. Le projet avait été retenu pour une subvention de 50 000 €. Il a fallu attendre septembre 2019, et effectuer un grand nombre de démarches, pour voir ce dossier aboutir, avec une fin heureuse puisque la subvention finale s'élève à 110 760 €. La longue attente a été bénéfique, et les habitants de Saint Maurice peuvent apprécier l'action de l'Union Européenne en faveur des communes rurales.

Après finalisation des études, les travaux de construction de la station d'épuration, d'extension du réseau d'assainissement et de réparations de casses diverses dans le réseau ancien, ont débuté en septembre. Cette réalisation fait l'objet d'un développement dans le bulletin.

La communauté de communes a pris en 2019 la compétence Enfance jeunesse, ce qui a permis de conforter le centre de loisirs de Saint Maurice qui voit son champ d'action augmenter, puisque ses activités du mercredi sont étendues aux vacances scolaires. Il faut remercier l'association La Marmite pour son dynamisme dans ce domaine et dans de nombreux autres, ce qui lui permet de proposer un choix important d'activités dans la commune.

La communauté de communes a également pris cette année la compétence voirie sur toutes les voies revêtues hors agglomération et lotissement. Désormais, leur entretien relève de sa compétence, et un programme pluri annuel a été mis en place.

Comme chaque année, un nombre important d'habitants ont agi pour faire vivre la commune au sein d'associations ou d'activités diverses, telles la bibliothèque ou le fleurissement. Que tous soient remerciés ici car leur investissement permet de présenter un village vivant, dynamique et accueillant. Sans ces bénévoles, bien des actions ne se feraient pas.

L'année a connu son lot de joies et de peines, au travers d'évènements familiaux, c'est le cycle de la vie, même si certaines épreuves sont difficiles à supporter. Aux personnes concernées par des deuils, le conseil municipal exprime toute sa sympathie.

2020 arrive, c'est l'occasion pour l'ensemble du conseil municipal et moi-même de vous souhaiter une bonne et heureuse année pour vous et vos proches, et d'encourager ceux qui participent activement à la vie de la commune à continuer à le faire, à d'autres de ne pas hésiter à rejoindre les nombreuses associations, et à tous de trouver à Saint Maurice lès Châteauneuf un cadre de vie correspondant à leurs aspirations.

Ce bulletin est le dernier de la mandature, qui s'achève en mars. Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Je remercie l'équipe actuelle qui a œuvré pendant ces six années pour l'intérêt général de la commune et de ses habitants, en essayant de faire le maximum avec les moyens financiers disponibles, qui ne sont pas extensibles.

Jean-Luc CHANUT, Maire

Informations sur ma commune

Mon village (suite) quelques notes sur l'église actuelle

Dans le bulletin 2019, nous avons évoqué la construction du bourg, et de la nouvelle église au XIX^e siècle qui conditionna l'agglomération actuelle. Il est proposé de revenir sur son histoire

On a vu qu'il y eut bien des hésitations sur cette construction et son emplacement. Enfin on tranche, et on retient l'emplacement actuel, dans le jardin de la cure. Le maire de l'époque est Monsieur Etienne BURTHIER, dont le nom figure sur le socle de la croix de la place, avec la date 1854.

Les plans sont établis en 1850, l'architecte choisi est Monsieur BERTHIER architecte départemental, adepte du néo-gothique, et qui signera plusieurs églises en Saône et Loire. Les travaux de maçonnerie sont attribués à Monsieur BOURLOT entrepreneur à Charlieu ; la pierre fournie par Monsieur BURTHIER, de sa carrière de Saint Martin de Lixy. Le chantier démarrera en 1853, sous le mandat de Monsieur Claude TACHON ; le curé est Monsieur Claude DEVAUX, arrivé à Saint Maurice en 1835, et dont la tombe est toujours visible dans l'ancien cimetière ; le président du Conseil de Fabrique est Monsieur François DELORME. Cet organisme était une sorte de conseil paroissial, mis en place avec des personnes de la commune, dont le maire et le curé, et qui était chargé d'administrer les affaires matérielles de la paroisse. Il tirait ses finances, notamment des locations des places à l'église, de participations sur les célébrations, de ressources et dons divers. Ces conseils furent supprimés avec la loi de 1905. Pour le financement de la construction, la commune mettra 20 000F, le Conseil de Fabrique 15 000F ; ce coût relativement faible, s'explique par le don de la pierre de taille, et les charrois exécutés bénévolement par la population locale. Les travaux s'achèveront, hors clocher en 1858.

C'est une église de style gothique à 3 nefs, dans l'esprit du XIII^e siècle, dont les proportions sont bien harmonisées. Elle a 12m50 de hauteur sous la voûte, dans la nef principale, et 6m50 dans les nefs latérales. Elle mesure 23m de long, 6m de large dans la grand nef, et 3m50 dans chacune des petites, soit 13m au total ; une superficie de 310m², non compris chapelles et chœur. Elle peut contenir jusqu'à 400 personnes. C'était nécessaire vu la population du village à cette époque.

Le clocher, jusqu'à la flèche a une hauteur de 33 m. Il fut construit en 1859 1860 par Monsieur FAYOLLE entrepreneur à Saint Maurice pour 5960F plus 4000F de charpente et couverture. Il fut frappé 2 fois par la foudre en 1892 et 1966. Depuis, la commune y a fait installer un paratonnerre.

Il possède 2 cloches, la grosse date de 1858, pèse 1100 kg et s'appelle Marie-Louise ; la petite date de 1870, pèse 650 kg et s'appelle Jeanne-Marie. Elles sonnent 3 fois par jour pour l'Angélus, et pour les cérémonies locales. Elles ont des parrains et marraines, dont les noms sont inscrits dans le bronze.

La sacristie fut construite en 1859-60. Le maître-autel placé en 1855, un travail de Monsieur CARRE sculpteur à Mâcon, les marches sont en pierre de Saint Maurice, l'autel lui-même est en pierre blanche de la région mâconnaise, le retable représente les 12 apôtres. L'autel de la chapelle de la Vierge est du même sculpteur ; l'autel de la chapelle de St Maurice a été réalisé par Monsieur VERNAY en 1861. Les boiseries du chœur sont de belle facture, exécutées en 1879 par Monsieur LABROSSE de Gibles pour un coût de 1800 F. La chaire à prêcher en noyer sculpté de style gothique, date de 1857, exécutée par Monsieur TRONCY ébéniste réputé à Ecoche pour un coût de 1280 F. Le Christ en croix, placé au-dessus du chœur, proviendrait de l'ancienne église ; il a été installé en 1861. Les statues en bois doré des chapelles sont antérieures à la construction de l'église, c'est le genre St Sulpice des années 1840. Les autres statues ont été offertes par des familles à l'occasion d'évènements familiaux, et des dons ou souscriptions.

Au-dessus des 2 portes latérales, 2 statues en bois polychrome du XVI^e siècle représentant St Maurice et St Roch, qui sont classées, proviennent de l'ancienne église, et sont réinstallées en 1903.

Informations sur ma commune

Le chemin de croix est composé de tableaux en peinture sur toile, encadrés de bois doré, acquis à Paris et placé en 1876. Les confessionnaux ont été confectionnés l'un en 1860, l'autre en 1865. Les vitraux du chœur représentent le Sacré-Cœur, la Vierge Marie, et St Maurice. Ceux des nefs sont des peintures ou de la grisaille. Ils ont été posés en 1866.

L'installation de l'horloge, et l'électrification des cloches, datent des années 1950, grâce à un don important. Le chauffage central à air pulsé a remplacé les antiques poêles à charbon, dans les années 1980. Une réfection intérieure, avec peinture, mise en valeur des pierres, et restauration des vitraux, dans les années 1988-89, grâce aussi à des dons et des manifestations organisées, apportèrent une nouvelle jeunesse à l'édifice. Une restauration des façades s'exécuta en 1996

L'autel actuel fut installé après les décisions du concile Vatican 2, pour permettre les célébrations face au peuple. Il fut réalisé en chêne, en réutilisant les panneaux sculptés « dits serviette », de style gothique qui proviennent des stalles du chœur qui avaient été démontées.

On a vu que de nombreuses années furent nécessaires pour terminer et aménager l'église, au fur et à mesure des possibilités financières, et des nécessités du temps. Heureusement, des dons et des mécènes ont soulagé l'effort financier important apporté par les habitants du village ; pour l'anecdote, on notera qu'une supplique avait même été adressée à Napoléon III, qui accepta de financer sur sa cassette personnelle. L'église est un monument important dans chaque village, la population y reste attachée même si on la fréquente moins actuellement, elle est le témoin des événements familiaux, joyeux ou douloureux, ses cloches rythment la vie de chaque jour, en sonnant pour ces événements, comme pour la grande histoire, les déclarations de guerres depuis 1870. On peut mentionner le jour du 8 mai 1945, pour célébrer la victoire, elles ont sonné toute la journée, les hommes se relayant pour tirer sur les cordes, avec force breuvages et réjouissances.

Elle y a vu aussi défiler de grands personnages, les évêques d'Autun bien sûr, et parmi eux une personnalité, l'éminent cardinal PERRAUD, membre de l'Académie Française, qui vint célébrer les confirmations de 1884 à 1904.

En conclusion, revenons au patronyme de St Maurice, auquel l'église est dédiée, et dont le nom fut donné au village, probablement au IV^{ème} ou V^{ème} siècle.

Maurice était le chef de la légion Thébaine, élément de l'armée romaine, composée de soldats originaires de la région de Thèbes en Haute Égypte. Il vivait à la fin du III^{ème} siècle, et était chrétien.

Pour avoir refusé d'obéir à l'empereur Maximien qui lui ordonnait de persécuter les chrétiens, Maurice fut martyrisé avec tous les soldats de sa légion, à AGAUNE en Valais, Suisse, aujourd'hui Saint Maurice, non loin du lac Léman. Une basilique y fut construite dès le IV^{ème} siècle ; le roi des Burgondes, Sigismond, dévoué à ce culte, influença pour mettre des villages sous ce patronyme, dans son territoire, et de nombreuses communes portent ce nom.

Le nom de Maurice dérive probablement du latin « Maurus » qui signifie « sombre ». Les monuments de Haute Égypte conservent, sculptés, de nombreux visages de noirs, venant de Nubie. Ainsi, plusieurs œuvres d'art, représentent Saint Maurice sous les traits d'un noir.

Auguste LAVENIR

D'après les notes de l'Abbé Antoine BUTTET, curé de St Maurice de 1900 à 1945, les registres communaux, témoignages d'anciens, et recherches personnelles.

Informations sur ma commune

Joseph Verchère.

Un soldat ayant participé à la campagne de Madagascar de 1895, sort de l'ombre et retrouve ses racines de Saint-Maurice les Châteauneuf.



Le 21 septembre 2019 devant le Mémorial de Madagascar se situant à Dun sur la commune de Saint-Racho, le Président National du Souvenir Français et Contrôleur Général des Armées (2s), Monsieur Serge **BARCELLINI** en présence des élus dont faisait partie Monsieur Jean-Luc **CHANUT** maire de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, ont dévoilé les plaques de trois autres soldats tombés lors de la campagne de Madagascar en 1895. Une de ces trois plaques portait le nom de Joseph **VERCHÈRE** originaire de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.



Informations sur ma commune

Qui est Joseph VERCHÈRE ?

Joseph **VERCHÈRE** est né le 11 mars 1872 à Mâcon. Sa mère, Claudine **VERCHÈRE** est âgée de 22 ans, elle est la fille des défunts Benoit **VERCHÈRE** et Marie **POULY**. Étant une mère célibataire, elle n'a pas souhaité reconnaître son fils. Lors du recensement de 1846, Benoit **VERCHÈRE** et son épouse, grands-parents du soldat, sont domiciliés au lieu-dit « *Machin* » Saint-Maurice les Châteauneuf. Joseph est cultivateur à Matour en 1892

Sa campagne.

Le 16 novembre 1893, il rejoint le 22^{ème} régiment de chasseur à pied, pour 3 ans de service militaire. Début 1895 il signe un engagement volontaire pour la campagne de Madagascar, le 25 mars 1895, il passe au 40^{ème} bataillon de chasseur à pied, qui se forme pour cette campagne, et embarque pour la Grande Ile.

Il décède le 02 septembre, à l'âge de 23 ans, à bord du Vinh-Long en rade de Majunga, cachexie palustre c'est-à-dire de la dénutrition et paludisme. La transcription de décès a été enregistrée à Matour, sa commune, de résidence à son départ sous les drapeaux

Un mémorial reconnu par les hautes autorités de l'État.

Lors de l'ouverture du congrès du Souvenir Français à Mulhouse, le 27 septembre 2019, Madame la Secrétaire d'État auprès de la Ministre des Armées, Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, a salué l'action du souvenir français par cette phrase:

« Le Souvenir français est un acteur et je dirais même un gardien de la mémoire combattanteou encore plus récemment la cérémonie d'hommage au mémorial de Madagascar..... »

Depuis le 21 septembre et pour longtemps les couleurs Malgaches et Françaises flottent dans notre beau Brionnais et veillent à ce que l'amitié Franco-Malgache reste à jamais unie.

Arnaud Pegon et Yvonne Buisson, coordinateur du projet du Mémorial de Madagascar.



Informations sur ma commune



Informations sur ma commune

La Mairie



Horaires d'ouverture

Le Mardi de 9h00 à 12h00
Le Jeudi de 9h00 à 12h00
Le vendredi de 14h00 à 18h00

NB : À compter du 1^{er} janvier 2020, la mairie ne sera plus ouverte les samedis matins. Mais il est possible de prendre RDV avec le Maire et/ou la secrétaire de Mairie en dehors des horaires d'ouverture.

Contact

Tél : 03.85.26.22.73
Fax :03.85.25.05.44
Monsieur Le Maire06.76.79.47.77
Mail :mairie@st-maurice.fr

○ Le personnel

Secrétaire de mairie	Ingrid BONNETAIN
Agent administratif à mi-temps	Christine ROSÉLIA
Agent spécialisé des écoles maternelles	Françoise BOUILLOT
Agent affecté à la garderie et à la surveillance de la cantine.....	Katia NOBLET
Agent affecté à l'école maternelle et à la surveillance de la cantine.....	Anne-Marie CHETAIL
Adjoint technique affecté principalement à la cantine.....	Laurence CHETAILLE
Adjoint technique principalement affecté à la voirie	Bernard DUMOULIN
Agent d'entretien des locaux.....	Brigitte PERRET

Informations sur ma commune

O Services dispensés par le secrétariat de Mairie

- Recensement militaire.
- Élections, gestion de la liste électorale.
- Urbanisme : permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permission de voirie.
- État-civil, délivrance d'actes (reconnaissance d'enfant, changement de prénom, mariage, PACS, décès).
- Déclarations agricoles diverses.
- Aide sociale.
- Photocopies – Renseignements divers.

O Nouveaux habitants

Il est souhaitable que tout nouvel habitant se fasse connaître au Secrétariat de Mairie. Apporter le livret de famille. Se faire inscrire également sur les listes électorales à l'aide d'un justificatif de domicile, de la carte d'électeur et de la carte d'identité.

O Au départ de la commune

Il est conseillé de faire connaître à la Mairie la date du départ et la nouvelle adresse.

O Résidents secondaires

Se présenter à la mairie avec le livret de famille ou la carte d'identité et préciser l'adresse de la résidence principale.

O État civil

Les extraits d'acte de naissance, de mariage ou de décès sont à demander à la mairie du lieu où a été établi l'acte (validité : 3 mois).

O Déclaration de naissance

Elle doit se faire à la mairie du lieu de naissance dans les cinq jours. La reconnaissance d'un enfant peut se faire à tout moment (avant la naissance, dès la naissance ou après), à la Mairie de la Commune du domicile ou du lieu de naissance.

Informations sur ma commune

○ *Mariage*

Il est célébré dans la commune où l'un des deux époux a son domicile. Les formalités sont à effectuer environ 2 mois avant la date choisie, auprès de la mairie du lieu du mariage.

➤ **PIÈCES À FOURNIR PAR LES FUTURS ÉPOUX :**

- 1 extrait d'acte de naissance établi depuis moins de 3 mois,
- 1 justificatif de domicile,
- Liste des témoins, etc. (dossier de mariage à retirer auprès du secrétariat de mairie).

○ *Décès*

La déclaration de décès est effectuée par un proche à la mairie du lieu du décès, sous 24 heures hors week-end et jours fériés. En cas de décès dans un hôpital, les renseignements concernant le transport du défunt à son domicile sont donnés par la mairie du lieu de décès. Ne pas attendre : les délais sont strictement limités.

○ *Carte Nationale d'Identité*

Les demandes de cartes d'identité ne sont plus à effectuer en Mairie de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, voici les communes qui dispensent ce service dans les alentours : La Clayette, Charlieu, Paray-le-Monial, Digoin, Gueugnon, Charolles.

Mais les formulaires de demandes sont tout de même à retirer en mairie de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

La présence de la personne concernée par la demande est exigée lors du dépôt de la demande pour procéder à la prise d'empreintes.

Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne.

La carte nationale d'identité, est obligatoire pour tout voyage hors de France, même pour les enfants en bas âge. Elle est gratuite.

➤ **PIÈCES À FOURNIR :**

- 2 photos d'identité récentes, identiques, non coupées,
- Une copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de trois mois (uniquement en cas de première demande ou en cas de perte, de vol ou si vous possédez une carte d'identité cartonnée).
- Un justificatif de domicile (facture par exemple), datant de moins de 3 mois.
- L'ancienne carte.
- En cas de perte ou de vol, un timbre fiscal à 25€ et une déclaration de perte.

Pour les mineurs, l'enfant et son responsable doivent se présenter ensemble au guichet. Leur présence est indispensable. Il conviendra également de fournir une pièce d'identité du parent qui dépose la demande.

La Carte Nationale d'Identité vous est remise personnellement en échange de l'ancienne carte (sauf cas de perte et vol).

DÉLAI D'OBTENTION : 3 SEMAINES.

DURÉE DE VALIDITÉ : 15 ANS.

Informations sur ma commune

O *Passeport*

Les demandes de passeports ne sont plus à effectuer en Mairie de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, voici les communes qui dispensent ce service dans les alentours : La Clayette, Charlieu, Paray-le-Monial, Digoin, Gueugnon, Charolles.

Mais les formulaires de demandes sont tout de même à retirer en mairie de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

La présence de la personne concernée par la demande est exigée lors du dépôt de la demande pour procéder à la prise d'empreintes.

Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne.

Le passeport est un document de voyage individuel qui permet de prouver son identité. Toute demande de passeport conduit à la délivrance d'un passeport biométrique.

À noter : il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents. Les enfants doivent disposer d'un passeport personnel.

➔ PIÈCES À FOURNIR (lors de la première demande) :

- 2 photos d'identité récentes et identiques, tête nue, de face et sur fond clair et uni (format 35 x 45) non scannées.
- Tarifs des passeports biométriques :

	Si vous fournissez les photos
Personnes majeures	86 €
Personnes mineures De 15 ans à 18 ans	42 €
Personnes mineures moins de 15 ans	17 €

- 1 document officiel avec photographie (carte nationale identité, permis conduire, etc...)
- 1 copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois (en absence de Carte d'Identité délivrée depuis moins de 12 ans)
- 1 justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Pour les mineurs, l'enfant et son responsable doivent se présenter au guichet. A la liste des pièces, il conviendra d'ajouter, une pièce d'identité du parent qui dépose la demande.

O *Duplicata de permis de conduire*

Gratuit. (Imprimé à retirer en Mairie)

Informations sur ma commune

○ *Extrait du casier judiciaire*

Faire une demande écrite en joignant une photocopie du livret de famille, et une enveloppe timbrée à :

CASIER JUDICIAIRE NATIONAL
107, Rue de Landreau
44079 NANTES CEDEX 01

○ *Recensement militaire*

Tout citoyen (garçon ou fille) âgé de 16 ans, est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile dans les 3 mois qui suivent son 16ème anniversaire. Une attestation de recensement sera remise (attestation nécessaire pour se présenter à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique comme le permis de conduire, le baccalauréat (...)).

Il devra être muni d'une pièce d'identité et du livret de famille à jour.

○ *Certificat de concubinage*

Ce document n'a pas de valeur juridique. Une simple déclaration sur l'honneur des deux concubins suffit.

○ *Liste électorale*

L'inscription sur la liste électorale n'est pas automatique (sauf pour les jeunes atteignant 18 ans au cours de l'année et jusqu'au dernier jour de février de l'année suivante).

Vous devez vous faire inscrire 6 à 8 semaines avant la date de l'élection.

Pour les nouveaux résidents, la demande d'inscription entraîne automatiquement leur radiation sur la liste électorale de leur ancienne commune.

Le vote par procuration est possible en cas d'absence pour raisons professionnelles ou médicales ou pour congés annuels. S'adresser à la Gendarmerie du lieu de résidence ou du lieu de travail qui établira la procuration.

AUTRES FORMALITÉS

○ *Le changement de prénom*

Toute personne peut demander à changer de prénom si elle justifie d'un intérêt légitime.

L'intéressé dépose personnellement sa demande de changement de prénom auprès de sa mairie de domicile ou de sa mairie de naissance.

Si le demandeur est un mineur ou un majeur sous tutelle, la demande doit être faite par son représentant légal. Lorsque la demande est faite pour un enfant mineur de plus de 13 ans, son consentement est nécessaire.

Informations sur ma commune

Toute personne qui justifie d'un intérêt légitime peut demander à changer de prénom. Quand le prénom, seul ou associé au nom, s'avère ridicule ou porter préjudice, le titulaire peut demander à en changer.

Il est possible de demander l'adjonction, la suppression ou la modification de l'ordre des prénoms.

Si l'officier d'état civil estime que la demande ne revêt pas un intérêt légitime, il saisit le Procureur de la République. Si le Procureur s'oppose au changement de prénom, le demandeur peut saisir le juge aux affaires familiales.

Quels documents fournir ?

- Justificatifs d'identité et de résidence

- * copie intégrale originale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois
- * pièce d'identité originale en cours de validité
- * justificatif de domicile récent. Si vous êtes hébergé par un tiers, un justificatif de domicile récent de la personne qui vous héberge devra être fourni, accompagné d'une attestation sur l'honneur de ce dernier indiquant que vous résidez bien chez lui.

- Justificatifs de l'intérêt légitime

Fournir des pièces relatives à :

- * l'enfance ou la scolarité : le certificat d'accouchement, copie du carnet de santé, copie du livret de famille, copie des diplômes,etc.
- * la vie professionnelle : contrat de travail, attestation de collègues de travail (accompagnées d'une pièce d'identité), copies de courriels professionnels, ...etc...
- * la vie administrative : copies de pièces d'identité anciennes ou actuelles, factures, avis d'imposition, justificatifs de domicile, ...etc...

- Actes de l'état civil devant être mis à jour

Selon votre situation, vous devrez produire les copies intégrales originales des actes suivants :

- * acte de mariage
- * acte de naissance de votre époux (se) ou partenaire de PACS
- * acte de naissance de chacun de vos enfants

La décision est inscrite sur le registre d'état civil.

L'acte de naissance est mis à jour. L'intéressé peut produire son acte de naissance pour justifier de ce changement de prénom auprès des différentes administrations.

O **Le Pacte Civil de Solidarité (PACS)**

Le PACS est un contrat conclu entre deux personnes physiques majeures, de même sexe ou de sexe différent, pour organiser leur vie commune.

L'enregistrement des PACS se déroule soit à la mairie du domicile des partenaires (commune où est établie leur résidence commune) soit chez un notaire.

Informations sur ma commune

Les futurs partenaires doivent rédiger et signer une convention rédigée en français. Elle peut simplement constater l'engagement et la volonté d'être liés par un PACS mais peut être aussi plus complète.

Les partenaires peuvent utiliser ou non la convention-type disponible sur le site « servicepublic.fr ».

Les pièces à fournir sont :

- Une pièce d'identité en cours de validité pour chacun des partenaires
- Un extrait d'acte de naissance avec filiation datant de moins de trois mois à la date de dépôt du dossier
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725*02)
- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02)

Si votre PACS a été enregistré par un Tribunal avant le 1^{er} novembre 2017, la mairie de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf est alors compétente pour procéder à la modification ou à la dissolution de celui-ci.

L'enregistrement, la modification et la dissolution du PACS sont gratuits.

Pour de plus amples renseignements, vous êtes invités à consulter le site « servicepublic.fr ».



Informations sur ma commune

État civil 2019

Les naissances

- ♥ **Léon NICOLAS** né le 20 février 2019 à Paray-le-Monial de Juliette DURIX et de Sylvain NICOLAS domiciliés « Les Carrières » à St Maurice
- ♥ **Silas CORNELOUP-NEEL** né le 24 juin 2019 à Roanne de Marion NEEL et de Jean-Baptiste CORNELOUP domiciliés « La Violetterie – Route de La Clayette » à St Maurice
- ♥ **Andréa, Nino LEVEL** né le 13 octobre 2019 à Roanne de Maëva DEVERCHERE et de Kévin LEVEL domiciliés « Le Paquier des Hâtes » à St Maurice
- ♥ **Victoire, Inès, Manon TREUVEY** née le 18 octobre 2019 à Charlieu de Lauriane MILLET et de Maxime TREUVEY Domiciliés « La Chenauderie » à St Maurice



Mariages



- ♥ **Stéphane CARDAIRE et Ayumi ARISAWA**, domiciliés « Le Bourg » à Saint-Maurice, se sont unis à la mairie le 16 février 2019
- ♥ **Renaud LABRACHERIE et Stéphanie DUBOIS**, domiciliés « 11 rue Cail » à Paris 16^{ème}, se sont unis à la mairie le 27 juillet 2019.
- ♥ **Julien FILLON et Stéphanie AZEVEDO**, domiciliés « Lotissement La Vigne » à Saint-Maurice, se sont unis à la mairie le 27 juillet 2019.
- ♥ **Jérôme OFFNER et Sandra SAVIO**, domiciliés « Molleron » à Chassigny-sous-Dun, se sont unis à la mairie le 24 août 2019.

Informations sur ma commune

Décès

- ❖ **Andrée, Marie, Louise FALEN veuve CORRE** décédée le 01 janvier 2019 à Roanne
- ❖ **Fernande DUMONT veuve MARINIER** décédée le 19 janvier 2019 à la Maison de Retraite de Saint-Maurice
- ❖ **Jeanne, Marguerite FOUGERAS veuve LAMURE** décédée le 07 février 2019 à la Maison de Retraite de Saint-Maurice
- ❖ **Louis, Marie DEAL** décédé le 23 février 2019 à la Maison de Retraite de Saint-Maurice
- ❖ **Simone, Roberte COLLIGNON veuve GENON-CATALOT** décédée le 11 mai 2019 à la Maison de Retraite de Saint-Maurice
- ❖ **Josiane, Liliane MÉJIAS épouse MONTOYA** décédée le 02 juin 2019 à Paray le Monial
- ❖ **Jeanne, Alice BARRAUD veuve RABIECZYNSKI** décédée le 09 juin 2019 à la Maison de Retraite de Saint-Maurice
- ❖ **Fernande, Marcelle REINHARDT veuve BÉRANGER** décédée le 12 juin 2019 à Charlieu
- ❖ **Claudia, Marie DUBOST veuve LAURENT** décédée le 11 juillet 2019 à Paray le Monial
- ❖ **Marie, Henriette CHRISTOPHE** décédée le 23 juillet 2019 à la Maison de Retraite de Saint-Maurice
- ❖ **Raymond, Louis BUTTET** décédé le 24 juillet 2019 à la Maison de Retraite de Saint-Maurice
- ❖ **Janine, Élise MAURICE veuve BESSE** décédée le 26 août 2019 à la Maison de Retraite de Saint-Maurice

Toutes mes sincères



Informations sur ma commune

Décès

- ❖ **Julia GARDETTE veuve BASSEUIL** décédée le 28 août 2019 à la Maison de Retraite de Saint-Maurice
- ❖ **Baptiste, Gabriel PEGON** décédé le 16 septembre 2019 à Saint-Maurice
- ❖ **Jeanne, Claudine, Marie BAJARD veuve BOUCAUD** décédée le 29 septembre 2019 à la Maison de Retraite de Saint-Maurice
- ❖ **Roger, Marius, Francis BARRAS** décédé le 06 octobre 2019 à Saint-Maurice
- ❖ **Marie-Josèphe, Hélène CARTEL veuve MARQUES** décédée le 10 octobre 2019 à Saint-Maurice
- ❖ **Françoise MAYNAUD veuve THOMAS** décédée le 25 octobre 2019 à la Maison de Retraite de Saint-Maurice
- ❖ **Claudine Germaine BATTAGLINI, épouse BLASCO** décédée le 15 novembre 2019 à Lyon 8ème

Toutes mes sincères



Condoléances

Informations sur ma commune

Les Pactes de Solidarité Civils (P.A.C.S)

♥ **Julien PLACE et Laurène GAY**, domiciliés « La Froidelière » à Saint-Maurice, se sont pacés à la mairie le 22 août 2019.

♥ **Kévin LEVEL et Maëva DEVERCHERE**, domiciliés « Paquier des Hâtes » à Saint-Maurice, se sont pacés à la mairie le 27 septembre 2019.

♥ **Gilbert MARTIN et Mériame SEBTI**, domiciliés « Les Carrières » à Saint-Maurice, se sont pacés à la mairie le 27 septembre 2019.



Les Baptêmes Civils.

♥ **Eléa OFFNER**
de Sandra SAVIO et de Jérôme OFFNER
domiciliés « Molleron » à Chassigny-sous-Dun

♥ **Noévan OFFNER**
de Sandra SAVIO et de Jérôme OFFNER
domiciliés « Molleron » à Chassigny-sous-Dun

♥ **Lyam Oberyng QUINCY CHANUT**
de Églantine CHANUT et de Florian QUINCY
domiciliés « 78 rue Roger Salengro » à Pierre-Bénite



Informations sur ma commune

Sécheresse

Toute personne qui a constaté des dégâts sur son habitation doit le signaler en Mairie, de façon à monter un dossier auprès du Préfet, l'état de catastrophe naturelle ne sera reconnu que s'il existe plusieurs dossiers sur une même commune. Le dossier devra comporter une description des dégâts ainsi que des photos.



À ce jour, seulement 2 dossiers ont été déposés en Mairie.

Pour être indemnisé, il faut que les conditions suivantes soient réunies :

1/Il faut avoir souscrit une assurance catastrophe naturelle.

La première condition pour être indemnisé en cas de dégâts dus aux catastrophes naturelles est d'être assuré contre ce risque. Soit par une souscription spéciale, soit par l'adhésion à un contrat qui l'inclut automatiquement, comme l'assurance "multirisques habitation".

2/Un arrêté de catastrophe naturelle doit être publié.

Même si vous êtes assuré contre les catastrophes naturelles, cela ne suffit pas pour obtenir l'indemnisation de votre sinistre par l'assurance. Il faut en plus qu'un arrêté interministériel de catastrophe naturelle ait été adopté et publié par le gouvernement.

Cet arrêté indique : les zones géographiques touchées par la catastrophe naturelle et les périodes au cours desquelles cela s'est passé et la nature des dommages occasionnés par la catastrophe naturelle.

Ensuite vous disposerez de 10 jours à partir de la parution de cet arrêté au Journal officiel pour vérifier si votre zone est concernée et pour déclarer le sinistre auprès de votre assurance.



Informations sur ma commune

Stationnement



La Commune de Saint-Maurice dispose de places de parkings en nombre suffisant, particulièrement en Centre-Bourg.

Pour le confort de tous, quelques règles sont à respecter :

- Devant les commerces, le stationnement doit être limité au temps nécessaire, mais il ne doit pas y avoir de voitures ventouses.
- Place de l'Église, des places sont réservées au Cabinet d'Infirmières.
- À l'école, les parents doivent stationner sur le Parking de la Place des Anciens Combattants, les places à l'entrée de l'école sont réservées aux personnes à mobilité réduite et aux assistantes maternelles possédant la carte de stationnement délivrée par le Maire.
- Des places « handicapés » sont matérialisées à proximité du bâtiment périscolaire et sur la Place de l'Église.

Dans tous les cas, le stationnement sur la chaussée ne doit pas entraver la circulation des véhicules, **en particulier des bus scolaires et des services de secours.**

Nuisances sonores

Les animaux :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage.

Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

Les appareils bruyants et activités de bricolage et jardinage :



Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels que appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.



Informations sur ma commune

(Cf. arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2001)

Brûlages des déchets

La valorisation de ces déchets par compostage doit être privilégiée.

Toutefois, dans les communes rurales, (population inférieure ou égale à 2000 habitants au dernier recensement), lorsque la quantité de déchets végétaux produits par les particuliers est trop importante pour être accueillie en déchetterie ou ne peut y être acheminée, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé, sous réserve qu'il soit effectué à une distance minimum de 50 mètres des habitations voisines et des voies de circulation.

Ce brûlage ne doit entraîner, pour le voisinage, aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité, notamment par les fumées et doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne. Cette personne doit pouvoir disposer, à proximité immédiate, des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment et doit s'assurer que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux et arroser les cendres si nécessaire.

Le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau, difficile à brûler, tels que la tonte des pelouses est interdit.

L'adjonction de tous produits pour activer la combustion des végétaux (pneus, huile de vidange, gasoil ...) est interdite. Les déchets végétaux à éliminer devront donc être suffisamment secs pour brûler facilement et en produisant un minimum de fumée.

En vertu des pouvoirs de police que lui confère l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire peut s'opposer à ce brûlage notamment si les conditions susvisées ne sont pas remplies ou si les circonstances locales (météo, sécurité...) l'exigent.

Le brûlage des déchets verts est réglementé par la circulaire ministérielle du 18/11/2011 ainsi qu'une note de la préfecture de Saône-et-Loire en date du 31/01/2012.

Celles-ci définissent deux périodes d'interdiction pour allumer un feu, du 15 février au 15 mai et du 1er juillet au 31 octobre.

Outre les dispositions existantes de sécurité incendie, il est important, si brûlage il y a que les végétaux soient secs et qu'il soit pratiqué :

- Uniquement entre 11h et 15h30 durant les mois de décembre, janvier et février
- Entre 10h et 16h30, les autres mois de l'année, hors mois déjà interdits vis-à-vis du risque incendie.



Informations sur ma commune

Propriétaires de chiens dangereux

Conformément à la loi du 20 juin 2008, tous les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories doivent suivre une formation obligatoire afin d'obtenir une attestation d'aptitude. Cette attestation d'aptitude, valable 5 ans, est une des pièces indispensables pour obtenir le permis de détention pour les chiens dits dangereux :



1^{ère} catégorie : les chiens d'attaques

Ce sont les chiens non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le Ministère de l'Agriculture qui ressemblent aux chiens de race :

- Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier (ces deux types de chiens sont communément appelés « pitbulls ») ;
- Mastiff, communément appelés « boer-bulls »,
- Tosa

2^{ème} catégorie : les chiens de garde et de défense

Ce sont les chiens inscrits au livre généalogique reconnu par le Ministère de l'Agriculture :

- Les chiens de race Staffordshire terrier ;
- Les chiens de race American Staffordshire terrier ;
- Les chiens de race Rottweiler et ceux ressemblants, non-inscrits à un livre généalogique et reconnus par le Ministère de l'Agriculture;
- Les chiens de race Tosa

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de Mairie.

Divagation d'animaux

La divagation d'animaux est interdite par l'article L 211-19-1 du Code Rural : « Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. »

Les animaux domestiques en particulier les chiens doivent être obligatoirement pucés.

Le Maire dispose d'un pouvoir de police spéciale en matière de divagation d'animaux. En effet, l'article L.211-22 du Code Rural précise que « Les maires prennent toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats ».

Informations sur ma commune

Tarifs communaux 2020

LOCATION SALLES

FOYER RURAL / SALLE DES FÊTES (petite et grande salle)

ASSOCIATIONS

Associations communales ou intercommunales et école

Gratuité pour 2 locations sur l'année et ensuite à partir de la 3^{ème} location le tarif sera de 50€

Pour toute location : charges en plus avec relevé aux compteurs

♦Réunions, Assemblées Générales, toutes manifestations des écoles de la commune, repas des anciens, réunions de quartier, manifestations à but non lucratif ...	gratuit
♦Manifestations à but lucratif, séances ...	100 €
♦Bals privés ...	100 €
♦Bals de classe privés ou banquet de conscrits ...	100 €
♦cours de gym du GRS à l'année au foyer rural	100€ <i>forfait annuel</i>
Associations extérieures à la commune	
♦Séances ...	150 €
♦Bals privés ...	300 €
♦Banquets privés ou banquet de conscrits	300 €
♦Comité d'entreprise ...	120 €

PARTICULIERS

Particuliers de la commune

♦3 jours (mariage)	120 €
♦Soirée et dimanche (week-end)	80 €

Particuliers extérieurs à la commune

♦3 jours (mariage)	420 €
♦Soirée et dimanche (week-end)	250 €

CAUTIONS

♦Caution sous forme de chèque libellé à l'ordre du Trésor Public en cas de <u>détérioration de la salle et du matériel</u> (à remettre à la remise des clés)	500 €
♦Caution sous forme de chèque libellé à l'ordre du Trésor Public en cas <u>de non remise en état de propreté de la salle</u> (à remettre à la remise des clés)	150 €

SALLE DE RÉUNION *exclusivement pour les associations et particuliers de la commune*

♦Location salle de réunion derrière la mairie + ancienne cantine	Été 60 € Hiver 80 €
♦Caution	350 €
♦Club de l'amitié (forfait annuel pour la salle de réunion)	100 € <i>forfait annuel</i>
<u>♦L'Association « La marmite » possède un forfait annuel qui donne lieu à un accès illimité à toutes les salles de la commune</u>	1 500 € <i>forfait annuel</i>
♦Forfait ménage pour le Foyer Rural	150 €
♦Forfait ménage pour la salle derrière la Mairie	70 €

Informations sur ma commune

LOCATION DE PETIT MATÉRIEL

♦Tables	3.80 € l'unité
♦Tabourets ou chaises	0.20 € l'unité
♦Barrières hors commune	2 € l'unité
♦ Barrières Associations communales	gratuit

CHARGES RELEVÉES AU COMPTEUR

♦Gaz	0.10 € /m3
♦Fioul	1 € / litre
♦Électricité	0.30 € / kW

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

♦Occupation de 3 jours consécutifs maximum	50 €
♦Occupation prolongée au-delà de 3 jours	20 € / jour

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

♦Garderie périscolaire Règlement par le biais de cartes d'abonnement à acheter au préalable au secrétariat de la mairie	10 cartes x 30 min 5 € 30 cartes x 30 min 13 € 50 cartes x 50 min 22 €
--	--

CIMETIÈRE COMMUNAL

CONCESSION	
♦trentenaire	120 € /m2
♦cinquantenaire	200 € / m2
COLUMBARIUM	
♦Case 30 ans	450 €
♦Case 50 ans	750 €
♦Dispersion des cendres dans le puit à cendres	gratuit
CAVEAU	
♦Caveau d'attente durant 6 jours maximum	gratuit
♦Caveau d'attente plus de 6 jours	50 € / jour

ASSAINISSEMENT

♦Taxe de raccordement au réseau assainissement (tout à l'égout)	2 500 €
♦Redevance assainissement	1.65 € / m3



Informations sur ma commune

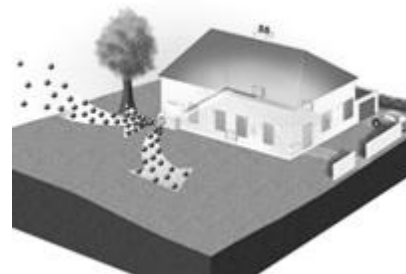
SYDESL

Le Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire vous informe.... Aérothermie – Géothermie – Pompes à chaleur

De nouvelles technologies en matière de chauffage sont disponibles sur le marché. Il faut être attentif quant à leur utilisation, car elles sont trop souvent dépourvues de système progressif d'augmentation de puissance et sont uniquement raccordables en monophasé pour des raisons de coût de commercialisation.



Nous devons être très vigilants sur cette initiative trop souvent banalisée et qui entraîne beaucoup de désagrément pour l'acquéreur. Ces appareils, utilisés dans des conditions optimum, peuvent être source de gain pour l'utilisateur, mais avant de mettre ces installations en place, surtout dans le cadre de transformation de l'habitat où il n'est pas obligatoire d'avoir un permis de construire ou une déclaration de travaux, il est indispensable d'en informer la mairie pour connaître les paramètres du réseau à proximité de la construction concernée et connaître les possibilités par rapport à l'initiative envisagée.



Les services techniques du SYDESL pourront vous apporter ces informations en partenariat avec votre mairie.

Élagage

L'élagage est important dans nos petits chemins ruraux. Dans l'intérêt de la circulation et de la conservation des chemins ruraux, les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb de ces voies et les haies conduites de manière que leurs développements ne fassent pas saillie du côté où passe le public.

Lorsqu'il existe un danger pour la circulation, par exemple des branches pouvant endommager les véhicules circulant sur la chaussée, la mairie peut procéder à un élagage d'office aux frais du propriétaire.

Informations sur ma commune

PLUi : un projet en cours de définition

Le PLUi où en sommes-nous ?

Après une phase de diagnostic qui a permis de mettre en avant les enjeux, l'étape en cours consiste à définir le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) ; Cette phase est essentielle car elle doit donner les lignes de développement du territoire pour une douzaine d'années.

Quels sont les enjeux du territoire ?

Le diagnostic a permis de balayer les différentes problématiques du territoire :

- **Un paysage emblématique à valoriser et une vigilance à avoir sur la banalisation du paysage par les constructions nouvelles**

Les marqueurs du paysage comme les murs, les différents types de bocage, le patrimoine végétal et bâti, les silhouettes des villages, apparaissent importants à préserver dans le développement futur. Par ailleurs une certaine amélioration pourrait être mise en œuvre dans le traitement architectural des constructions et dans la qualité des zones d'activités afin de préserver la qualité et l'identité du territoire.



- **Des milieux naturels et des corridors écologiques conservant une grande qualité**

La richesse de la biodiversité sur notre territoire est indéniable. Même si elle n'est pas menacée par des développements urbains importants, la prise en compte des fonctionnalités écologiques (cours d'eau, zones humides...) est essentielle dans les développements futurs. De plus cette qualité environnementale constitue aujourd'hui un véritable support pour l'attractivité touristique.

- **Des mutations structurelles de l'activité agricole à anticiper**

Si l'agriculture constitue une réelle richesse économique sur le territoire, le maintien du potentiel de production constitue un enjeu fort pour l'avenir face aux mutations en cours (difficultés de l'élevage, contraintes techniques de plus en plus importantes, évolutions des modes de consommation et de distribution, changement climatique etc.) ; Aussi pour le PLUi l'enjeu principal dans ce domaine sera de maintenir la viabilité des structures agricoles en évitant le morcellement foncier lié à l'étalement urbain,



- **Valoriser des bases locales comme supports de l'attractivité économique**

Le territoire peut s'appuyer sur ses ressources locales pour renforcer le développement économique : filière bois, artisanat de proximité, Sur le plan commercial les deux communes de La Clayette et Chauffailles constituent deux pôles structurants à valoriser. Le renforcement des activités touristiques et de loisirs, l'agrotourisme, peuvent être encore renforcés, bénéficiant de la proximité de la métropole lyonnaise et de la voie verte de la Saône qui pourrait drainer des flux sur le territoire.

Informations sur ma commune

- Un habitat qui ne répond pas à tous les besoins, qui serait à diversifier

Le développement démographique stagne, la construction neuve est peu importante et de nombreux logements sont vacants dans les centres bourgs. L'enjeu majeur est bien de favoriser l'accueil des habitants en répondant aux évolutions des besoins en logements. Aujourd'hui les logements de qualité résidentielle et énergétique apparaissent insuffisants. Il va être nécessaire de favoriser des opérations de construction ou de réhabilitation permettant de répondre aux exigences actuelles des ménages. Par ailleurs, il existe une réelle demande de la part des personnes âgées autonomes pour se rapprocher des services et des commerces à Chauffailles ou à La Clayette dans des logements adaptés.



Et qu'en pensent les habitants ?

Afin de partager les axes de réflexion avec les habitants, la CCLCCB a organisé le 10 octobre des tables rondes d'échanges avec les habitants sur les thématiques du cadre de vie et des orientations de développement.

Ces échanges ont permis aux participants d'exprimer :

- Un fort attachement aux qualités du territoire et le souhait de voir préservés les murets, le bocage, les zones humides, les hameaux anciens ;
- Une nécessité de sobriété sur la consommation des ressources : l'eau, les terres agricoles ;
- Un besoin de logements plus diversifiés et le souhait d'accueillir des jeunes ménages ;
- Le réinvestissement des logements vacants, permettant de renforcer la population dans les centres et de dynamiser les activités commerciales de proximité ;
- Un souhait de renforcement de l'accueil d'entreprises et du télétravail pour maintenir l'emploi localement et développer l'attractivité du territoire ;
- Le nécessaire maintien et le renforcement de la ligne de chemin de fer vers la métropole lyonnaise.





Informations sur ma commune

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin



- Le Syndicat des Eaux de la Vallée du Sornin nous informe qu'il y a de nombreuses et importantes fuites d'eau après compteur sur l'ensemble du Syndicat.

Nous vous conseillons de surveiller vos compteurs assez régulièrement. Ces fuites peuvent représenter de très grosses sommes à régler par les particuliers (166 fuites détectées en 2018).

- Le Syndicat des Eaux remercie toutes les personnes qui signalent les fuites visibles à VEOLIA, et remercie également les exploitants agricoles qui conservent leur(s) regard(s) d'eau propre(s) et accessible(s).

Informations sur ma commune

Enedis



L'élagage à proximité des lignes électriques aériennes : chacun est concerné*

Pourquoi élaguer ?

L'élagage est indispensable pour éloigner la végétation des réseaux électriques, et éviter les microcoupures et les incidents en cas de coup de vent et d'intempérie. Il facilite par ailleurs le dépannage en rendant rapidement accessible aux engins les abords des lignes électriques et des postes. Par ailleurs, la végétation humide touchant des lignes peut être conductrice et donc dangereuse pour les tiers à proximité.

Qui doit réaliser les travaux d'élagage ?

Lorsque les distances entre la végétation et les lignes ne respectent pas la réglementation, le **propriétaire ou l'occupant** a la responsabilité de l'élagage des arbres situés sur sa propriété dans les cas suivants:

- L'arbre est situé sur une propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique
- L'arbre est situé sur une propriété privée et déborde sur une ligne située également sur le domaine privé; le propriétaire a la responsabilité de l'élagage si la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne électrique



Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix. Il est **impératif d'envoyer une Déclaration de Travaux** - Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux (DT-DICT conjointe) au moins 15 jours avant le début des travaux sur : www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

Le propriétaire ou l'occupant est tenu de **suivre les recommandations et plus particulièrement les mesures de sécurité indiquées par Enedis** dans sa réponse à la DT-DICT. Le cas échéant, il aurait à supporter les frais de mise hors tension ou de protection du réseau facturés par Enedis pour permettre l'élagage en toute sécurité.

Dans les autres cas, Enedis réalise, en tant que gestionnaire du réseau public de distribution, l'élagage de la végétation à proximité des lignes. Chaque intervention d'Enedis est précédée d'une information collective, par affichage en mairie.



Rappel des règles de sécurité à respecter aux abords des lignes électriques :

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 m des lignes de tension inférieure à 50.000 V, à moins de 5 m des lignes de tension supérieure à 50.000 V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le **service « dépannage » d'Enedis au 09 726 750 71**
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service « dépannage » d'Enedis.

**Note à caractère informatif qui est sans préjudice du respect de la réglementation en vigueur*

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité sur 95% du territoire français qui emploie 39 000 personnes. Au service de 35 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20.000 Volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Informations sur ma commune

Quels sont les droits et les devoirs d'Enedis et des propriétaires/occupants ?

Enedis

Droits

• Couper les arbres et branches qui se trouvent à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, et qui gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, ou leurs chutes occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages.(1)

Devoirs

• Respecter les distances minimales de sécurité.(2)
• Réaliser une information collective préalable par voie d'affichage en mairie avant l'égagage. Le prestataire mandaté par Enedis devra lui aussi informer la mairie de sa présence sur le territoire communal, ainsi que les propriétaires avant chaque intervention.

(1) Extrait de l'article L323-4 du code de l'énergie (ex-article 12 de la loi du 15/06/1906).

(2) Devant être maintenues en permanence entre les conducteurs et les arbres (arrêté ministériel du 17/05/2001).

Propriétaires ou occupants

Droits

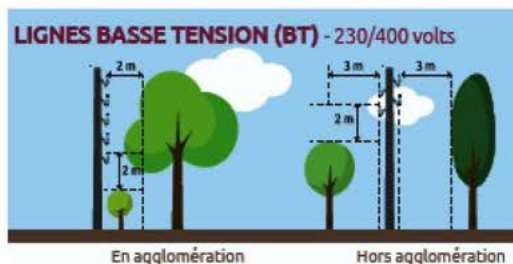
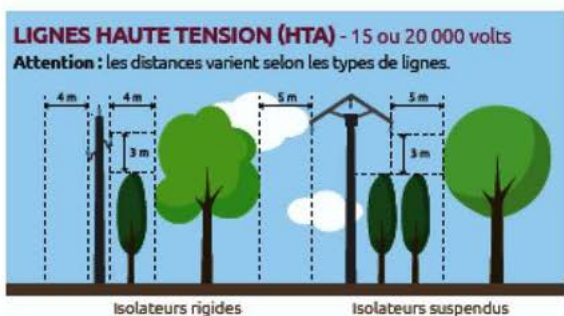
• Réaliser lui-même s'il le souhaite les travaux à sa charge, sous réserve d'en avertir préalablement et obligatoirement Enedis, par l'envoi d'une DT-DICT conjointe.

Devoirs

• Laisser l'accès à la zone d'égagage.
• Veiller à élaguer les arbres situés sur sa propriété privée dont les branches se développent sur le domaine public routier à proximité des lignes électriques, sous réserve d'en avertir préalablement Enedis par l'envoi d'une DT-DICT Conjointe.
• Veiller en tant que « gardien de l'arbre » à éviter toute chute d'arbre sur une ligne. À défaut, sa responsabilité pourrait être engagée pour les dégâts matériels et/ou corporels occasionnés.

Quelles sont les distances d'égagages préconisées ?

Dans un souci de sécurité et pour éviter des égagages trop fréquents, Enedis recommande d'augmenter les distances préconisées ci-dessous d'au moins 1m
Distance minimale fixée par la norme NFC 11-201



Conseils pratiques :

Conseil n°1 : Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

Conseil n°2 : Entretenez régulièrement votre végétation;

Conseil n°3 : Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité sur 99% du territoire français qui emploie 39 000 personnes. Au service de 35 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20.000 Volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

Informations sur ma commune

Le SPANC du Brionnais



La Loi sur l'eau du 03 janvier 1992, renforcée par la LEMA de 2006, fait de l'assainissement une compétence obligatoire des communes. Celles-ci sont tenues de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dont la mission est de contrôler périodiquement les installations.

Votre commune a délégué cette compétence au SPANC du Brionnais qui l'exerce à sa place. Ce syndicat a mis en place un service, avec 3 techniciens spécialisés en assainissement, qui sont au service des collectivités, et pour leur apporter un appui technique. Ils ont pour missions de vérifier la conception, l'implantation et la bonne exécution des installations neuves ; conseiller les usagers qui le demandent ; exécuter les missions de contrôle imposées par la loi sur les installations existantes.

Ces missions de contrôle permettent notamment :

- d'identifier, de localiser et de caractériser les dispositifs constituant l'installation,
- de repérer les défauts d'accessibilité, d'entretien et d'usure éventuels,
- de vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur lors de la réalisation de l'installation,
- de vérifier que le fonctionnement de l'installation ne crée pas de risques environnementaux, de risques sanitaires ou de nuisances.

Toutes les installations existantes ont été vérifiées une 1^{ère} fois entre 2009 et 2014. Chaque installation sera de nouveau contrôlée entre 2015 et 2021.

À chaque visite l'utilisateur concerné reçoit un rapport complet de son installation avec des recommandations et conseils, et la commune reçoit un compte-rendu de toutes les installations visitées avec leur classement au regard de la loi.

Les usagers souhaitant réhabiliter leur installation peuvent bénéficier, sous certaines conditions, de subventions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Les personnes intéressées doivent s'adresser au SPANC qui leur apportera tout conseil, sur les travaux, l'éligibilité, et les accompagnera dans le montage du dossier.

ATTENTION, l'Agence de l'Eau a annoncé la fin des aides en 2021.

La redevance par installation est fixée à 150 € pour une période de 6 ans. Celle-ci est fractionnée annuellement à 25 € et payable au Trésor Public dans le courant de l'année en cours.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le service, technique ou administratif, au 03.85.25.94.20.

Le Président,
Auguste LAVENIR

Informations sur ma commune

Les différents types de filtres



Tranchées d'épandage

Filtre à sable vertical drainé



Microstation à cultures fixées



Filtre à massif de zéolithe



Filtre compact à billes d'argile



Filtre compact à fragments de coco



Filtre planté





Informations sur ma commune

SYMISOA



● ● ● ● Nos Rivières Vivantes



Bilan des principaux travaux réalisés en 2019

sur le Sornin

- **TRAVAUX DE CONTINUITÉ POUR FACILITER LA CIRCULATION DES POISSONS ET DES SÉDIMENTS DANS NOS RIVIÈRES** : Deux seuils sans usage ont été effacés sur le Sornin à La Chapelle-sous-Dun et Chassigny-sous-Dun. Ces travaux permettent aux poissons de se déplacer librement dans la rivière pour se nourrir, se reproduire, ou trouver refuge en cas de pollution ou de sécheresse. La suppression des seuils rétablit aussi le transit des sables et graviers, essentiels à l'équilibre de la rivière (érosion/dépôt) et permet de retrouver des eaux courantes plus fraîches et de meilleure qualité.



- **TOUS ENSEMBLE VERS LE "ZÉRO PESTICIDE"** : Au cours de l'année 2019, le SYMISOA a organisé la formation pour les agents communaux sur l'aménagement et l'entretien des cimetières sans pesticide. Depuis, plusieurs communes ont été accompagnées dans de projets de végétalisation de leur cimetière. Des ateliers jardinages ont également été organisés pour les particuliers sur les thèmes : "Purins et potions pour soigner son jardin" et "Entretien une mare pour favoriser la biodiversité, auxiliaire du jardinier".



- **MISE EN DÉFENS DU SORNIN DE PROPRIÈRES POUR PROTÉGER LA RIPISYLVE** : Les travaux de mise en défens (pose de clôtures en retrait des berges), d'aménagement d'abreuvoirs et de passerelles, et de plantations, se sont poursuivis en 2019 sur le Sornin de Propières. Au total, ces aménagements auront porté sur 4 000 mètres linéaires de berges clôturées, 19 abreuvoirs et 8 passerelles, sur les communes de Propières et Saint-Igny-de-Vers.

sur le Jarnossin

- **CHANTIERS D'ENTRETIEN ET DE MISE EN DÉFENS SUR LE JARNOSSIN AVAL À NANDAX** sur le secteur du Lycée agricole de Ressins : Travaux d'entretien et d'abattage de frênes frappés par la Chalarose, champignon très virulent qui pénètre l'arbre et le fait progressivement mourir. Des opérations de mise en défens (protection des berges contre le piétinement du bétail) ont été réalisées. Ces travaux ont fait l'objet d'un chantier école puisque les élèves du lycée, futurs agriculteurs, ont été sensibilisés aux milieux aquatiques et à leur entretien en participant à des travaux de plantations pour densifier la végétation.



- **SENSIBILISATION DES SCOLAIRES** : 854 élèves issus de 20 écoles du bassin du Sornin et Jarnossin ont bénéficié d'une sensibilisation sur les rivières. Les thèmes plébiscités par les enseignants cette année portent sur le jardinage sans pesticide, la découverte des herbes folles et la connaissance de la faune des rivières.

"En chantier en 2020"

sur le Sornin

- Poursuite des travaux de restauration de la ripisylve par mise en défens sur les Sornins amont.
- Études d'avant-projet sur 11 seuils sur le bassin du Sornin, travaux d'effacement d'un seuil sur le Sornin à Saint-Maurice-les-Châteauneuf et travaux d'aménagement d'un pont communal à Belmont de la Loire.
- Choix du scénario de mise en conformité de la digue du Bézo et de restauration de la rivière, et procédures administratives préalables aux travaux.
- Étude hydraulique préalable à la restauration des berges du Sornin à Pouilly-sous-Charlieu.
- Restauration des berges de l'étang des Gaces à Charlieu.
- Poursuite des travaux d'entretien.
- Animations 'zéro phyto' pour les particuliers et poursuite du programme de sensibilisation des scolaires.

sur le Jarnossin

- Restauration de 2 petits ouvrages sur Vougy et Boyer pour favoriser la continuité piscicole et sédimentaire : permettre aux poissons de se déplacer librement (se nourrir, se reproduire, se cacher) et aux sables et graviers de transiter.
- Étude de renaturation hydromorphologique du Jarnossin le long de la voie communale du centre équestre de Nandax.

Extrait // Au FIL de l'EAU / N°2 / JANVIER 2020

UN GUIDE TECHNIQUE SUR LA MISE EN DÉFENS DES RIVIÈRES a été édité en 2019. A retrouver sur notre site : www.symisoa.fr ou en version papier sur demande



Pour en savoir plus
www.symisoa.fr
Inscrivez-vous à la newsletter



Assainissement

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT



La station d'épuration actuelle étant sous dimensionnée par rapport aux nombres de raccordés, les services de la Préfecture ont interdit toutes nouvelles constructions sur les communes de St Maurice lès Châteauneuf et Châteauneuf à moins que ne soient réalisés des travaux pour y remédier.

Le Schéma Directeur d'Assainissement a permis de faire ressortir la solution la plus adaptée pour les 2 communes.

Une convention de co-maitrise d'ouvrage a donc été signée entre les communes de St Maurice et de Châteauneuf pour réaliser ces travaux de grande envergure.

Ce programme de travaux est composé de plusieurs étapes :

- Création d'une nouvelle station d'épuration avec filtres plantés de roseaux.

Cette installation est composée d'un déversoir d'orage, d'un poste de refoulement (implanté sur le site de l'actuelle lagune) et la Station d'épuration en elle-même est composée de 2 étages de filtres (1^{er} étage de 600m² et 2^{ème} étage de 400m²)

- Réhabilitation du site de l'actuelle lagune avec restauration de la berge du Sornin

- Différents travaux sur le réseau existant

- Opérations de réduction des Eaux Claires Parasites : la présence des eaux claires parasites dans le réseau peut nuire au fonctionnement du système d'assainissement. Le programme de travaux envisagé repose sur des opérations de réhabilitation de réseau par remplacement de collecteur ou réhabilitation de regards de visite.
- Opérations de réduction des apports d'eaux pluviales : afin de limiter d'une part les débits d'eaux pluviales arrivant à l'ouvrage d'épuration et d'autre part les fréquences de déversement des 2 principaux déversoirs d'orage, il faut déconnecter autant que possible les réseaux d'eaux pluviales raccordés au réseau d'assainissement. Trois secteurs sont concernés par ces opérations : une partie de la RD8, le parking de l'école et le Lotissement La Vigne.
- Extension du réseau de collecte : les secteurs de la Violetterie Route de Chauffailles (8 habitations sur St Maurice et 3 sur Châteauneuf) et de la rue de la Gare (3 habitations sur St Maurice) sont concernés par ces travaux d'extension.
- Réhabilitation du poste de refoulement de Châteauneuf : le poste de refoulement de Châteauneuf présente des défauts d'automatisation. Les 2 pompes fonctionnent toujours simultanément au lieu de fonctionner en alternance.

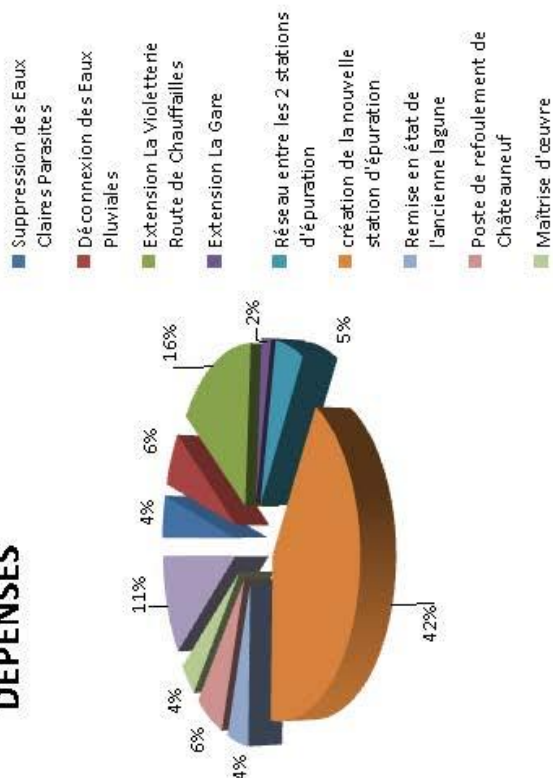


Informations sur ma commune

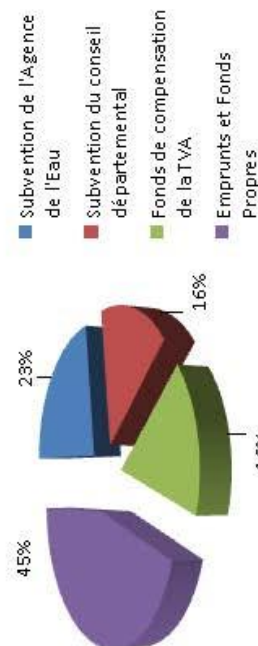
DEPENSES

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT TTC
Suppression des Eaux Claires Parasites	46 005.89 €
Déconnexion des Eaux Pluviales	58 226.48 €
Extension La Violetterie Route de Chauffailles	163 707.58 €
Extension La Gare	19 667.38 €
Réseau entre les 2 stations d'épuration	56 271.71 €
Création de la nouvelle Station d'Épuration	429 600.00 €
Remise en état de l'ancienne lagune	44 949.60 €
Poste de refoulement de Châteauneuf	59 891.22 €
Maîtrise d'Oeuvre	37 893.00 €
Etudes diverses	109 788.73 €
TOTAL	1 025 991.59 €

DEPENSES



RECETTES



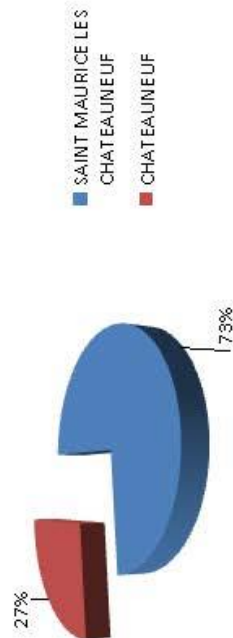
Recettes

NATURE	MONTANT
Subvention de l'Agence de l'Eau	233 755.91 €
Subvention du Conseil Départemental	158 941.90 €
Fonds de Compensation de la TVA	168 303.66 €
Emprunts et Fonds Propres	464 990.12 €
TOTAL	1 025 991.59 €

Répartition par Commune

COMMUNE	MONTANT
SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	751 538.52 €
CHATEAUNEUF	274 453.07 €
TOTAL	1 025 991.59 €

REPARTITION PAR COMMUNE



Informations sur ma commune

Réseau de santé



Association du Réseau de Santé du Pays Charolais Brionnais

Boulevard des Charmes
71600 Paray-le-Monial
Tél. 03 85 24 32 64
Fax : 03 85 24 30 20

www.reseau-du-pays-charolais.com

Notre équipe vous accueille

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30
et
de 13h30 à 17h00

SECTEUR D'INTERVENTION

CHAROLAIS BRIONNAIS

Un réseau de santé au service de la population

Le Réseau de Santé est un dispositif de coordination qui vient en appui à toute personne en situation complexe à domicile souffrant d'une ou plusieurs pathologies, quel que soit son âge, son handicap, le stade ou la gravité de sa maladie. Des professionnels réalisent à domicile une évaluation des besoins, planifient et programment les interventions nécessaires, soutiennent les aidants, et organisent le suivi de l'accompagnement.

Ces évaluations peuvent être à l'initiative des professionnels de santé, des services d'aide à domicile, des personnes elles-mêmes ou leurs proches.

Action de territoire en 2020 en lien avec Octobre rose

Le Réseau de Santé du Pays Charolais Brionnais en totale coordination avec Gustave Roussy et ses équipes pluridisciplinaires, propose un suivi de patientes ayant été prise en charge dans le cadre du cancer du sein.

Cet accompagnement est mis en place dès la fin des soins, période particulière, comme un « entre-deux », laissant la future ex-malade dans un espace flou.

Le Réseau de santé du Pays Charolais Brionnais possède en son sein les compétences professionnelles pour l'accompagnement et le suivi de ces patientes : psychologue au cœur du dispositif, mais également infirmières, assistantes sociales pour une évaluation des situations personnelles et, ce dans la globalité, pour permettre aux femmes de rester totalement actrice de leurs parcours de vie.

Informations sur ma commune

Ressourcerie de Chauffailles



Ferme de Pretin
71120 CHAROLLES
☎/📠 : **03.85.24.30.09**
✉ : adp@agencedupatrimoine.org
<http://agencedupatrimoine.org>
Siret : 484 355 052 000 24 APE : 9499 Z

le 21 novembre 2019,
à Charolles

L'Agence du Patrimoine porteuse du projet Réorient' Express Ressourcerie a ouvert une ressourcerie au 27 rue de Verdun à Chauffailles le 12 octobre 2019.

L'ouverture de ce projet a permis à 10 habitants de la CCLCCB d'être embauchés en contrat d'insertion. L'équipe est encadrée par une encadrante technique d'insertion qui a été embauchée en CDI.

La ressourcerie collecte, valorise et vend des objets destinés à être jetés, dans le but de prolonger leur durée de vie et donc de réduire la production de déchets. Le mobilier, l'électroménager, la vaisselle, les jouets, les livres, les objets de décoration, etc... sont récupérés pour être valorisés.

Ces objets peuvent être apportés directement en atelier à Chauffailles les mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi matin de 9h à 12h.

Il est également possible de les déposer dans les déchèteries de La Clayette et Chauffailles aux horaires d'ouverture. La CCLCCB y a installé dans chacune des containers spécialement affectés à la collecte de la ressourcerie. Si le container est fermé, demandez aux agents de déchèterie de vous l'ouvrir.

Le magasin de la ressourcerie est ouvert les mercredis de 14h à 18h, vendredis de 9h à 12h & de 14h à 18h et le samedi matin de 9h à 12h. Vous y trouverez du mobilier, de l'électroménager, de la vaisselle, des objets de décoration des livres, des jouets... à prix très accessibles !



Informations sur ma commune

Activités professionnelles de mon village

LES COMMERCES	
Boulangerie Pâtisserie - Jérôme & Aurélie BESANÇON	03 85 26 20 26
Coiffure à domicile - Karine DAUBOURG	06 63 18 05 94
Coiffure à domicile - Nély GRIZARD	06 09 01 48 30
Épicerie Vival - Dylan et Salomé LIMONE	03 85 26 29 36
Viviane Coiffure - Viviane COPIER	03 85 26 24 75

LES ARTISANS & SOCIÉTÉS	
ALHENA : Énergies renouvelables <i>DESCHAMPS Frédéric</i>	03 85 26 22 14 Fax : 03 85 24 53 87 contact@alhena-net.com
Ets. BASSEUIL SARL : Plomberie – Chauffage – Sanitaire <i>BASSEUIL Philippe</i>	03 85 26 20 48 ets.basseuil@bbox.fr
SARL ACA : Charpente - Couverture - Zinguerie - Maçonnerie <i>DESBOIS Vincent</i>	06 69 13 15 31 03 85 24 16 53
CASTELNO'SERVICES : Réalisation de vos travaux dans tous les domaines du bâtiment <i>MOREL Didier</i>	06 32 09 02 85 castelnoservices@gmail.com
PLÂTRERIE PEINTRE PLAQUISTE ISOLATION FAÏENCE RAGRÉAGE <i>RENAUD Laurent</i>	06 80 17 28 38 renaudlaurent71740@gmail.com
BATIMONTAGE : Bardage – Couverture – Photovoltaïque – Désamiantage ...	03 85 26 52 30
SARL CALTOP : Construction d'autres bâtiments	03 85 26 52 30
SARL CSPE : Test d'étanchéité de l'air (RT 2012) – Diagnostic PPRT – Coordination SPS – Thermographie – Formations Bâtiment (FFE Bât / Praxi Bât) – Formations CACES – Vérifications d'engins <i>Catherine PELLADEAU & Hervé BARRAS</i>	03 85 70 42 17 06 01 78 25 88 Fax : 09 70 63 06 87 cpelladeau@cspe-net.com

Informations sur ma commune

LES SERVICES	
Mairie	03 85 26 22 73 mairie@st-maurice.fr
Maison de Retraite « Le Colombier »	03 85 26 21 97 Fax : 03 85 26 23 63 maisonderetraitelecolombier@wanadoo.fr
Transport de personnes – Voiture de petite remise – Messagerie – Courses PORTALLIER Alain	03 85 26 22 27 06 52 67 77 38
A.D.M.R	03 85 26 23 49
Cabinet d’infirmières Véronique LARDET Marie-Ange DELORME Chrystèle GIRARDON	03 85 26 24 50
CAPIFRANCE : Conseiller immobilier Didier MOREL	06 32 09 02 85
Dr VIOLON	03 85 26 23 47
Assistante sociale et Médiatrice familiale JONON Corinne	06 75 58 99 46
Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin	03 85 26 21 61
SPANC du Brionnais	03 85 25 94 20
VEOLIA	0 810 000 777

LES GITES	
« Papillon » : 3 épis - 6 pers. - 4 chambres Service réservation à Mâcon	06 06 56 72 86 06 23 66 30 63
Chambre d’hôte / Table d’hôte SARRY Brigitte – Les petites Avaizes	03 85 24 81 69 06 37 89 03 39 sarry.brigitte@orange.fr

Pour Information :

Gîtes de France – Saône-et-Loire – Esplanade du Breuil – BP 52 – 71010 MACON Cedex.

Tél. 03 85 29 55 60 / Fax 03 85 38 61 98

www.gites-de-france.fr

E-mail : info@gites-de-france.fr

Informations sur ma commune

L'école « La petite trousse »

L'école « La petite trousse » a fait sa rentrée au mois de septembre 2019 avec 78 élèves, répartis en 4 classes : Catherine Wolff gère avec Anne-Marie Chetail les TPS, PS, MS, GS ; Anaïs Pires De Sa s'occupe avec Françoise Bouillot des MS-CP, François Lachal enseigne aux CE1-CE2 et Stéphanie Giraud a en charge les CM1-CM2 avec Pauline Mijieux.



Lors de cette année 2019, l'école « La petite trousse » a organisé ses activités autour des fêtes traditionnelles.

Les anniversaires sont fêtés à l'école chaque mois et c'est à chaque fois l'occasion de déguster de délicieuses gourmandises tous ensemble.

Les fêtes de Carnaval et de Noël sont également célébrées dans la joie et la bonne humeur : pour Carnaval chacun se pare de son plus beau déguisement et pour Noël chacun prend sa plus belle voix pour le Père-Noël qui, en retour, récompense les enfants de nombreux cadeaux grâce au don des familles rurales que l'école remercie vivement.



Les enfants volontaires participent également aux commémorations du 11 novembre et du 8 mai : ils mettent à chaque fois tout leur cœur dans leurs lectures et leurs chants.

Aussi diverses activités ont été menées par les écoliers autour du thème annuel de l'école « Nature et environnement ».

Les enfants des classes de TPS, PS, MS, GS et CP se sont rendus une journée à Matour où ils ont pris beaucoup de plaisir à observer des animaux, enfiler un costume d'apiculteur, faire des plantations...



Informations sur ma commune

Les enfants des classes de CE1, CE2, CM1, CM2 ont participé à un voyage de 3 jours au centre Eden à Cuisery. Durant ce séjour, les enfants ont pu acquérir de nombreuses connaissances sur la nature. Ils ont pu observer et décrire différents oiseaux (on a même vu une cigogne !), différentes traces d'animaux (notamment celles de blaireaux) et différents milieux naturels.



Ce séjour a aussi été l'occasion d'utiliser un microscope, de réaliser des moulages d'empreintes, de disséquer une pelote de réjection de la chouette...

Tous en garderont d'excellents souvenirs !



L'opération « Nettoyons la nature » a à nouveau été réalisée par les enfants. Équipés de gants et de sacs poubelles et accompagnés d'adultes, nos élèves ramassent tout ce qui se trouve au sol et qui ne devrait pas l'être. La pesée fut cette année positive car en baisse par rapport aux années précédentes : 11,800 kgs de déchets ramassés aux abords de l'école soit plus de 3 fois moins que les années précédentes. C'est encourageant...



Un projet de réaménagement du jardin de l'école a été conduit tout au long de l'année avec l'aide, entre autres, de Laurence Chetaille que nous remercions vivement. Une parcelle a été labourée et nous avons fait quelques plantations : plantes aromatiques, rhubarbe, fraisiers, poireaux, tomates, aubergines... Ce jardin a été ouvert au public lors de l'exposition de Colégram qui s'est tenue à St-Maurice. Les visiteurs ont pu admirer notre potager ainsi que tous nos abris à animaux (hérisson, chouette) et notre hôtel à insectes qui devrait normalement accueillir ses premiers locataires cet hiver !

Si vous avez dans vos cabanes de jardin des outils qui vous sont inutiles, l'école est preneuse !

L'exposition Colégram ayant eu lieu à Saint-Maurice, l'œuvre collective réalisée à cette occasion avec l'architecte Romain Corre est exposée sur le parking des P'tits Loups.

L'année scolaire s'est conclue par une soirée à laquelle tous les parents étaient conviés : ils ont pu participer, avec leurs enfants, à différents ateliers autour du thème de la nature.

Informations sur ma commune



Enfin, les élèves continuent de participer à divers projets : rencontres sportives avec les écoles rurales du secteur de Chauffailles (athlétisme, gymnastique, basket-ball, natation, triathlon), visionnage de 3 films dans le cadre de « École et cinéma ».

L'année 2020 se déroule quant à elle sous le thème du corps et des émotions : « Exprime-toi avec ton corps ». Divers projets vont être menés cette année autour de ce thème.

D'autres manifestations auront lieu : fête de Carnaval le vendredi 21 février, fête d'été le vendredi 19 juin.

Beaucoup d'échanges sont également mis en place. Nous avons la chance d'être accueillis par Yvette à la bibliothèque de St-Maurice une fois par mois, nous nous rendons également à l'EHPAD pour des rencontres intergénérationnelles toujours riches.

N'hésitez pas à suivre la vie de l'école via notre blog dont voici les coordonnées :

Adresse : ele-st-maurice-les-chateauneuf-71.ec.ac-dijon.fr

Selon votre moteur de recherche, vous tombez soit directement sur le site soit sur une page « Les écoles de l'académie » : cliquez alors sur St-Maurice (dans la Saône-et-Loire, tout en bas) et cliquez, à droite, sur « Aller sur le site de l'école »).

L'équipe enseignante remercie vivement la municipalité pour son soutien dans ses divers projets et pour son implication dans l'école, les P'tits Loups pour son aide précieuse, ainsi que les familles rurales pour son don au moment de Noël.

L'école « La petite trousse » vous souhaite une excellente année 2020.

Contact : Mme Giraud Stéphanie - 03 85 26 22 07 - 0710817c@ac-dijon.fr

La Croix rouge - Unité Locale de La Clayette-Marcigny



UNITE LOCALE DE LA CLAYETTE - MARCIGNY

Les membres de l'Unité locale
LA CLAYETTE-MARCIGNY
vous présentent leurs vœux
les plus sincères
de bonheur et de santé
pour l'année 2020.



Avec ses 85 bénévoles l'Unité Locale
gère différentes actions, comme :

- **Les postes de secours 2019** : 10 postes localement plus des renforts aux autres UL et à la DT avec 9 secouristes. (contact, 06/76/51/37/19)
- **Les formations 2019** : 41 PSC1 (prévention et secours civiques) tous publics et 108 IPS (initiation aux premiers secours) dans les écoles et au club ULM (contact, 06/88/11/24/45)
- **Visite des EPHAD, RPA** : La Clayette, Bois Sainte Marie, Semur en Brionnais, Marcigny. (une visite une fois par mois)
- **Visite à domicile** : 8 personnes sont visitées régulièrement.
- **La vestiboutique** : 6, rue du 8 mai à CHAUFFAILLES ouverte le mercredi après-midi, le vendredi matin, le samedi après-midi, (ouverte à tous).
- **Le vestiaire** : local Croix-Rouge chemin de Beuillon LA CLAYETTE ouvert le samedi matin, (ouvert à tous).
Vous pouvez déposer du linge (propre et en bon état) dans le conteneur au portail du local CRF ou dans les deux endroits aux heures d'ouverture.
- **Des aides** : à la demande des Assistantes Sociales, des aides alimentaires ou financières sont accordées.
- **Une journée récréative** : une journée est organisée pour les personnes porteuses d'un handicap et les personnes seules.

L'Unité de La Clayette-Marcigny peut mettre temporairement à disposition des Mairies ses locaux en cas de sinistre pour reloger une famille après un incendie, ou les voyageurs d'un car suite à un accident, etc.....)

La Croix-Rouge est une grande famille !! elle pourrait avoir d'autres actions, avec des nouveaux bénévoles en mesure de les conduire.

Si vous avez du temps libre, des idées, si vous aimez rendre service aux autres vous pouvez rejoindre la Croix-Rouge en contactant le président (au 06/88/44/33/25) ou un autre membre de l'Unité.

Nouveaux bénévoles : nouvelles actions

Chemin de Beuillon 71800 LA CLAYETTE Tel/Fax : 03.85.26.83.89

Vie associative

Amicale du don de sang de Chauffailles

L'Amicale du don de sang a besoin encore et toujours plus de la générosité de chacun.

Si vous êtes âgé(e)s de plus de 18 ans et jusqu'à la veille de vos 71 ans vous serez les bienvenu(e)s à la Salle Léonce Georges - Rue Gambetta à CHAUFFAILLES aux dates indiquées ci-après :

Les MERCREDIS :

8 Janvier, 11 mars, 6 mai, 8 juillet, 2 septembre, 28 octobre et le 23 décembre

DE 8 h à 12 h 30.

Les amicalistes peuvent s'occuper de vos enfants pendant le don. Une collation vous sera servie à la suite de cette formidable démarche.

D'avance MERCI. Bonne année et surtout la santé pour tous.

Renée DRUERE – Présidente
03.85.26.30.96



Vie associative

Fleurissement

Comme chaque année, l'équipe de bénévoles aidée par les employés communaux a fleuri notre village.

Nous avons planté des géraniums, bégonias pourpiers, coléus et ricin rouge qui résistent bien aux fortes chaleurs.

Nous devons adapter le choix des plantes avec le changement de climat.

Dès juillet, nous avons eu une restriction de l'utilisation de l'eau avec obligation d'arroser le matin avant 8h00 et le soir après 20h00, puis rapidement nous sommes passés en zone rouge avec interdiction totale d'arroser les massifs et les bacs. Heureusement il y a eu deux ou trois petites averses ce qui a sauvé nos plants. Malgré cela nos fleurs ont bien résisté et se sont développées à l'automne.



Si vous aimez les fleurs, venez nous rejoindre pour les plantations et l'entretien tout au long de la saison.



Responsable Christian Stalport
06 63 74 86 85

Vie associative

Bibliothèque- relais lecture

Après un agrandissement et une rénovation de nos locaux avec une entrée pour personnes à mobilité réduite, ainsi que la mise en réseau avec « Quartier livres » à La Clayette en plus de « Quai des mots » à Chauffailles, nous avons démarré 2019 dans de bonnes conditions.



Chaque jeudi nous avons une navette qui dépose ou reprend les réservations faites par nos lecteurs, ce qui est pratique pour échanger des livres, CD, DVD, etc. avec toutes les bibliothèques du réseau.

Chaque mois, nous avons le centre de loisirs de Saint Maurice qui vient faire une animation à la bibliothèque.

Tous les deux mois, l'EHPAD de Saint Maurice vient chercher un peu de lecture, des CD, des DVD, pour les résidents. Les résidents sont aussi les bienvenus dans nos locaux.

Les écoles sont venues nous rendre visite pour un moment de détente, de lecture ou bien une animation proposée par les enseignants.

Nous sommes 8 bénévoles pour tenir les permanences et bien sûr vous recevoir pour un instant convivial.

Depuis cette année nous vous accueillons dans nos locaux agrandis et rénovés avec le soutien financier de la commune et la participation des bénévoles, merci à tous !



Vie associative

Horaires d'ouverture :

Le **jeudi** de **16h à 18h**
Le **samedi** de **10h à 12h** et
de **14h30 à 16h30**



Inscriptions

Gratuit pour les enfants de 0 à 14 ans inclus ainsi que pour les assistantes maternelles.

Tarif réduit à 4 euros : - de 15 à 18 inclus

- étudiants
- demandeurs d'emploi
- handicapés
- résidents EHPAD et RPA

Plein tarif 7 euros pour toute autre personne.

Nous vous attendons nombreux le samedi 18 janvier de 16h30 à 18h00 pour une animation sur « la nuit de la lecture » sur le thème de la peur... pour enfants et adultes.

Contact : Yvette CARISEL

Tél: 06.79.08.72.76

03.85.26.21.92

bibliotheque.stmaurice71@orange.fr

Vie associative

La marmite

La marmite, c'est une cocotte ou une grosse casserole familiale où bouillonnent à feu doux de beaux et bons ingrédients qui émoustillent les papilles de ses convives aux fins de partager un bon repas copieux

S'investir sur sa commune, mais pas seulement, s'ouvrir à un lieu de vie où les habitants des communes proches les unes des autres trouvent un intérêt au monde rural, apprécient que des activités, des loisirs, du sport, du bien-être, des spectacles, des événements leur soient proposés par des professionnels, en toute simplicité, humilité, juste pour le bien vivre ensemble.

Favoriser des activités intergénérationnelles est notre objectif, comme créer des événements de découverte dans différents domaines.

La Marmite est adhérente à La FDFR 71 (fédération départementale des foyers ruraux de Saône et Loire), qui est basée à la Roche Vineuse. Elle sollicite la fédération pour ses services d'ordre administratif, la gestion des assurances, l'aide au montage de dossiers spécifiques, l'apport d'informations et de conseils ...

Nous proposons des activités pour tous, de 3 à 120 ans ! Elles sont regroupées sur notre site internet lamarmite-asso.fr. Pour toutes demandes veuillez s'il vous plaît nous contacter sur lamarmite.plouf@gmail.com ou par téléphone au 06-95-10-74-17 (Alexia) ou 06-06-63-95-51 (Maryline).

L'adhésion est obligatoire et est en sus du tarif des activités : 20€ pour une adhésion individuelle ou 30€ pour une adhésion familiale.

Les nouveautés de cette année 2020 :

Cours de cuisine, hatha yoga, conseil en image, photo, danse africaine, éveil à la danse, stretching, sophrologie...

La marmite organise également des événements ponctuels tout au long de l'année, vous pourrez les retrouver dans ce bulletin municipal.

Avec le soutien de la mairie et de la communauté de communes, La Marmite accueille vos enfants dans son Centre de loisirs chaque mercredi et vacances scolaire de 7h30 à 18h30 à la maison des p'tits loups. Au programme : activités manuelles, sport, temps calme, temps créatifs !

N'hésitez pas à consulter notre site internet pour voir les mises à jour. (lamarmite-asso.fr)



club

lamarmite.plouf@gmail.com

lamarmite-asso.fr

Alexia Troncy : 06.95.10.74.17

Vie associative

Campagn'art

Après un temps de pause en 2019, le festival revient les 26 et 27 juin 2020, enfin prêt à fêter dignement sa majorité!

L'association portée par une dizaine de personnes a profité de ce temps de réflexion pour faire le point sur son organisation et son projet culturel afin de garantir la pérennité de l'événement. En restructurant son organisation, l'association affirme enfin sa volonté d'être en adéquation avec les valeurs qu'elle véhicule depuis 1998. Une co-présidence à 3 têtes a été préférée pour construire collectivement et transmettre le projet Campagn'art, avec comme mots d'ordre plus de transversalité et de transparence. Elle sera ainsi complétée par des commissions afin de mieux répartir les tâches et de planifier plus efficacement le travail :

- « Artistique » en charge de la programmation culturelle
- « Communication » en charge de la communication autour de l'événement
- « Déco/bénévole » en charge de la décoration des lieux et du recrutement des bénévoles pour le jour J
- « Technique » en charge de la réalisation technique et logistique du festival
- « Intendance » en charge de l'organisation buvette/snack pendant le festival

Rappel : Si vous souhaitez faire profiter l'association de vos compétences/talents, n'hésitez pas nous rejoindre, nos portes sont grandes ouvertes!

Le festival revient donc en 2020 en version biennale et vous promet une programmation riche et variée avec toujours une entrée à prix libre parce que l'accessibilité de la culture pour tous est notre crédo depuis 21 ans.



Retenez les dates des 26 et 27 juin 2020 pour un festival qui se veut « Chic et Choc ».

festivalcampagnart.com

Facebook : festi Campagnart

Contacts

Communication : Marion Jolivet - communication@festivalcampagnart.com

Bénévole: Angéline Corre - benevoles@festivalcampagnart.com

Autres renseignements : administration@festivalcampagnart.com



Vie associative

Expos en chœur

En 2019, Expos en chœur ouvrait la Chapelle aux artistes confirmés ou débutants pour la 31ème année.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons, pendant 2 semaines, entendu vivre le site de la Chapelle grâce à la compagnie des Farfadets. En effet, c'était un projet des Farfadets, écrire l'histoire de la petite chapelle à travers les siècles. Le gros travail de bibliographie effectué par Alexandre, a permis aux spectateurs de comprendre les aléas subis par cette petite chapelle nichée dans le village.

Les costumes exposés dans la chapelle, excentriques ? oui ! le fruit d'une imagination débordante de créativité, bravo aux couturières pour leur minutie et savoir-faire.

Une saison très diversifiée : peinture, patchwork, carterie, poterie, origami, bande dessinée, restauration de livres, costumes de théâtre, se sont présentés sous nos yeux au fil des 8 semaines d'expositions.



1300 visiteurs sur la saison, venus chercher la fraîcheur de la Chapelle.

Nous sommes prêts à recevoir toute proposition d'exposant pour l'été 2020, et ce sera le 32ème été !

Et pour voir ou revoir les expos, pour vous inscrire, notre site internet :

www.expos.st-maurice.fr

Présidente Michelle Corre
03 85 26 29 37

Vie associative

Comité foire

Le Comité de la Foire a fêté en 2019 sa 35^{ème} édition

sous le thème : « *les super-héros* »

La compagnie des « Farfadets » a ouvert les festivités en nous présentant des extraits de leur spectacle « Des Pierres et des Hommes », l'histoire de la petite chapelle du XII^{ème} siècle et des hommes qui lui ont permis de traverser les siècles.

Et surprise : le manège !

Gratuité des tours le samedi soir, pour récompenser enfants (et parents) d'avoir joué le jeu du déguisement.

Les moules-frites étaient particulièrement succulentes.

On s'est couché pas trop tard...

Et il y a eu 90 exposants, moins que l'an dernier, mais ceux qui étaient là étaient fort sympathiques.

On changera de menu l'an prochain pour varier un peu , mais on se souviendra de ce saucisson beaujolais...

Démonstration de jeux, vente de bandes dessinées, bricolage pour enfants étaient au rendez-vous, merci à tous.

Le démontage du dimanche soir a encore une fois évité la pluie, nos amis les exposants ont encore une fois laissé le site impeccable comme ils l'ont trouvé : les enfants de l'école ayant ramassé les déchets éventuels le vendredi avant la fête.

Alors si vous voulez vous aussi prendre un peu de bon temps avant et après la fête rejoignez-nous !

Notre repas des bénévoles est prévu le dimanche 8 mars 2020 , à midi , salle du foyer rural, nous vous contacterons le moment venu pour finaliser votre participation.

L'édition 2020 se prépare et c'est 36^{ème} foire-brocante, et le thème ?

« **Les gars du bâtiment etc...** »

En effet nous organisons un petit salon des artisans du pays afin de présenter les compétences des maçons, paysagistes, plombiers, électriciens...

Vous pouvez nous proposer vos idées d'animations, d'artisans à inviter... :

Rendez-vous aux **26 et 27 septembre 2020**.

Présidente Michelle Corre

03 85 26 29 37

Vie associative

Rassemblement des Saint Maurice de France et d'Europe

Pour ce 19^{ème} Rassemblement, nous sommes retournés à Saint Maurice de Lestapel, dans le Lot et Garonne, où nous étions déjà allés en 2005. C'est la plus petite commune adhérente à notre association, avec seulement 110 habitants. Cette année, 16 communes avaient répondu à l'invitation, dont une nouvelle, Saint Maurice près Pionsat du département du Puy de Dôme.

Malgré son petit nombre d'habitants, Saint Maurice de Lestapel a parfaitement organisé ce week-end de retrouvailles, dans un cadre champêtre à proximité d'un magnifique étang où le poisson abondait, vu l'activité de pêcheurs tout autour.



Le conseil municipal de Saint Maurice Lestapel

*La richesse de cette commune, et de la région, repose en partie sur la gastronomie, et nous en avons bien profité au cours des repas, avec les pruneaux sous diverses formes, à l'apéritif rôtis au four entourés d'une fine tranche de lard, le clafoutis aux pruneaux en dessert et, au digestif, macérés dans l'Armagnac ; avec le canard du sud-ouest dans l'assiette gasconne (gésiers confits, magret fumé, foie gras), le tournedos de canard grillé, la cuisse de canard confite ; avec les vins locaux du marmandais. Et pour compléter, le samedi après-midi, visite d'un musée du chocolat avec dégustation de spécialités inventives.

** (Paragraphe spécialement destiné à inciter de nouvelles personnes de la commune à participer à ces rassemblements, motivation qui en vaut une autre.)*

Tout ceci, joint à l'accueil chaleureux des habitants et à la bonne humeur contagieuse du maire, a permis de réussir un rassemblement au cours duquel nous avons eu le plaisir de retrouver un grand nombre d'habités avec leur propres spécialités, principalement gustatives il faut bien le reconnaître, qui font la richesse des régions.

Le déroulement du week-end ne présentait pas de modification notable par rapport aux habitudes, à noter cependant la messe animée par la chorale locale Meli Melo qui a rehaussé cette cérémonie, ainsi que celle qui a suivi au Monument aux Morts.

Au cours de la réunion des maires et présidents d'association, la création d'une Association des associations a été décidée, son but, par une cotisation annuelle des associations adhérentes, étant de constituer une réserve financière destinée à couvrir le déficit que pourrait connaître une association lors de l'organisation d'un rassemblement par suite d'un sinistre ou d'un imprévu. Par ce moyen, tous ont voulu manifester la solidarité entre les associations.

Pour le vingtième rassemblement en 2020, les 19,20 et 21 juin, nous nous rendrons en Italie, à San Maurizio de Canavese, ce qui évite à un maire de prendre des engagements pour un éventuel successeur en cette année d'élections municipales.

La ville de San Maurizio de Canavese est située dans la banlieue de Turin et compte près de 10 000 habitants. Un précédent rassemblement y a eu lieu en 2008 et nous gardons un très bon souvenir des trois jours que nous y avons passés.

Vie associative

Esox Lucius

Présentation

Fondée en 2002, l'association ESOX LUCIUS développe des activités de production et de diffusion de la création contemporaine dans les domaines des arts plastiques et de la musique, essentiellement en milieu rural. L'association organise des expositions, concerts, conférences et mène de nombreuses actions en milieu scolaire.

L'association s'est installée en octobre 2017 dans le bâtiment principal de l'ancienne gare de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf. L'aménagement des espaces intérieurs a été confié au designer Philippe Million, avec qui Esox Lucius a travaillé à plusieurs reprises. Séduit par sa singularité et son caractère bucolique, le public affectionne le lieu y passant du temps en échangeant sous les ombrages qu'offrent ses espaces verts.

Les artistes apprécient le décalage de celui-ci loin du cube blanc des grands musées, ils s'y sentent bien proposant des gestes artistiques prenants en compte son caractère, son histoire, son environnement. Ainsi, notre programmation est déjà planifiée jusqu'en 2022.

Nos objectifs :

L'association Esox Lucius s'est investie d'une mission de diffusion de l'art contemporain par la production d'expositions temporaires et de sensibilisation des publics. L'association développe un projet spécifique, rapprochant artistes professionnels et publics diversifiés afin de valoriser les notions de plaisir, de partage et de découverte. Ce public est rural, du pays. Il est citadin venant parfois de loin. Il est fidèle et de toutes les générations.

L'association souhaite jouer un rôle actif, et ne se contente pas d'exposer aux regards. Elle privilégie une approche intimiste entre les publics, les artistes et les œuvres. La dimension humaine de rencontre est essentielle dans la médiation que nous offrons.

Nos projets :

L'association Esox Lucius a pour projet de créer une résidence d'artistes au sein de la gare. Pour ce faire, nous envisageons de rénover son ancien appartement.

Nos activités en 2019 :

La qualité de nos propositions étant reconnue par les institutions, 2019 fut marquée par de nombreuses actions pédagogiques dont les résidences de Sylvie Bonnot aux MFR d'Anzy-le-Duc et de Mazille, ainsi que celles de Cendrine Genin au collège Paul Fourrey de Migennes et au collège les Trois Rivières de Verdun-sur-le-Doubs.

D'autres interventions et ateliers pratiques ont été menés au LPA de Charolles, au collège Prud'hon de Cluny, au collège St Cyr de Matour et dans 22 classes d'écoles élémentaires du secteur Brionnais dans le cadre du dispositif Colegram.

Hors actions pédagogiques, Esox Lucius a proposé cette année dans l'espace de la gare deux expositions, de longue durée, consacrées aux artistes David Falco et Marie-Noëlle Décoret et un concert du jeune compositeur Baptiste Grodzki.

Poursuivant notre volonté d'exploiter les jardins de la gare, une œuvre de l'artiste Maxime Lamarche y fut installée cet été.

Hors ses murs Esox Lucius a organisé plusieurs événements :

Concert de Thierry Balasse à la chapelle Sainte Avoye de La Clayette, exposition des photographies réalisées par les élèves de la MFR d'Anzy-le-duc à la bibliothèque de Paray-le-Monial, par les élèves du collège Paul Fourrey de Migennes à l'espace culturel de la ville et par les élèves de la MFR de Mazille à Cluny.

Vie associative

Enfin, Esox Lucius fut invité, lors des journées du patrimoine, par le réseau Seize Mille à présenter ses activités au fond régional d'art contemporain de Besançon et à participer tout dernièrement au jury de sélection des artistes qui seront présentés lors de la biennale d'art contemporain de Riorges en 2020.



L'artiste David Falco présentant son travail à des jeunes élèves.

Esox Lucius se développe et souhaite pour l'année 2020 vous offrir de nouveau un programme de qualité. C'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons.

Esox Lucius
Patrice Ferrari
03 85 84 35 97 / 06 89 17 76 83

Vie associative

ADMR Châteauneuf et communes environnantes

Depuis la fusion des ADMR de Châteauneuf et de Saint Igny, la nouvelle association intervient sur les 11 communes de l'ancien canton.

Les principales activités sont :

- L'aide aux familles, en particulier la garde de jeunes enfants, avec la participation financière de la CAF à laquelle il convient de s'adresser pour les dossiers PAJE (Prestation Aide Jeune Enfant).
- L'aide aux personnes, âgées, handicapées ou malades, pour les besoins courants de la vie, l'entretien des logements et du linge, ou la préparation et l'accompagnement des repas. Ces services sont en général financés en grande partie par le Conseil départemental dans le cadre de l'APA (**Allocation personnalisée d'Autonomie**) et les mutuelles pour les sorties d'hospitalisation
- La garde à domicile d'enfants ou d'adultes, financement CAF ou APA
- L'aide Tout Public, service à la demande
- Le portage de repas, en liaison froide, les repas sont préparés par un traiteur de Belmont de la Loire et donnent toute satisfaction
- La télé assistance

En 2019, l'ADMR Châteauneuf a assuré 30 000 heures de services au profit d'environ 230 bénéficiaires, et distribué près de 9 000 repas. Ces prestations sont assurées par 30 salariés, dont deux hommes, et gérées par les deux agents administratifs, tous étant encadrés par la vingtaine de bénévoles « permanents » de l'association. En outre, certaines personnes interviennent ponctuellement pour des manifestations, telle la choucroute à Tancon, le concours de belote à Saint Edmond ou le goûter offert aux bénéficiaires.



Mais, même si l'équipe actuelle est solide, il faut penser à l'avenir et au renouvellement, et pour cela, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Nous cherchons en effet à avoir au moins un correspondant dans chaque commune, pour établir les dossiers administratifs et assurer le suivi des personnes chez qui nous intervenons.

Dans le cadre des obligations des services d'aide à domicile et du contrat qualité, qui permettent aux bénéficiaires de percevoir les aides, le bureau est ouvert 7 h par jour, 5 jours par semaine : du lundi au vendredi, de 9 h à 12h et de 13h à 17h.

Tel. : 03 85 26 23 49, Courriel : info.chateauneuf@admr.org.

En dehors de ces heures, permanence téléphonique pour les urgences, la semaine au 07 77 08 50 15, les samedis et dimanches au 07 82 60 29 73 de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Vie associative

L'envol



L'association l'envol a été créée à l'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) le colombier à St Maurice les Châteauneuf en 2015.

Elle est composée d'un bureau et de membres bénévoles.

Elle a pour but de financer les animations et sorties des résidents.

Tout au long de l'année, ils bénéficient de différentes activités qui sont assurées par l'animatrice de l'établissement en lien avec le personnel soignant, les familles et les bénévoles.

A. Rappel des objectifs de l'animation dans notre établissement

- Favoriser le lien social (rompre l'isolement et la monotonie)
- Maintenir une activité intellectuelle et manuelle afin de préserver un niveau d'autonomie
- Permettre l'expression des capacités créatives (en maintenant une dextérité)
- Garder une ouverture sur l'extérieur
- Susciter l'envie de participer à des activités

B. Les activités proposées dans notre établissement

Les activités sont multiples et variées afin de pouvoir satisfaire l'ensemble des résidents, elles sont classées en 6 catégories avec des objectifs spécifiques pour les résidents.

- Activités cognitives et sociales
- Activités ludiques et de la vie quotidienne
- Activités socioculturelles
- Activités manuelles
- Activités physiques et sensorielles
- Activités musicales et d'expressions orale

C. Les projets 2019

Le projet d'animation s'articule avec les autres projets de sorte que les désirs et attentes de la personne âgée soient au cœur des priorités. Il évolue et s'adapte aux résidents.

- Durant le mois d'octobre, nous avons participé à l'opération plus de vie. Cette opération a pour but de sensibiliser le public sur la question de la prise en charge et de la qualité de vie des personnes âgées à l'hôpital et en maison de retraite. Afin de concourir au prix plus de vie, il fallait organiser des animations en diversifiant les événements, en impliquant les résidents, les familles, les enfants et le personnel et en mettant en avant les couleurs noir et rose de plus de vie. La remise des prix se tiendra à Paris en avril 2020.
- Création d'un livre permettant de garder une trace de l'histoire des résidents. À partir de septembre et jusqu'en mai 2020, des groupes de paroles auront lieu chaque semaine sur des sujets variés. Une fois fini, ce livre sera imprimé et revendu.
- Un barbecue avec les familles a eu lieu en juillet. Cette journée festive a été très appréciée de tous. Une tombola a eu lieu ce jour-là grâce aux dons des fournisseurs du service cuisine de Chauffailles.

Vie associative

- Un barbecue avec les familles a eu lieu en juillet. Cette journée festive a été très appréciée de tous. Une tombola a eu lieu ce jour-là grâce aux dons des fournisseurs du service cuisine de Chauffailles.
- Un projet a été écrit afin de voyager à travers des cartes postales et ainsi obtenir un bus pour voyager chez nos correspondants. Des demandes de subventions ont été envoyées à la Fondation de France, au crédit agricole et aux Hôpitaux de Paris. Réponse attendu en décembre 2020.
- Plus d'une trentaine de sorties ont eu lieu cette année (bowling, restaurant, Cublize, piscine, musée...)
- Un voyage sur 2 jours a eu lieu sur Vichy pour 4 résidents, en inter-établissements avec l'EHPAD de La Clayette et Coublanc

D. Les projets 2020

Continuité des sorties adaptées aux résidents et selon leur demande. Les sorties permettent aux résidents de couper avec le quotidien, de s'aérer, d'être dans un contexte différent,... Elles permettent aux résidents de maintenir une vie sociale, cela diminue l'impression d'enfermement.

Sortie autour des musées, des parcs,... pour une ouverture et un contact sur l'extérieur, un enrichissement culturel, des découvertes, avec les animaux,...

Pique-nique dans des lieux différents afin d'offrir un ailleurs aux résidents, des temps de repas différents,...

Maintien des sorties dans le cadre de regroupements inter-établissements, afin de rencontrer d'autres résidents, de découvrir ce qu'il se passe dans d'autres structures...

Promenade dans le parc pour les personnes plus dépendantes, et trop fatigables pour les sorties plus longues.

- Échange intergénérationnel et inter-établissement

Nous voulons maintenir les rencontres dans l'établissement avec les enfants, les personnes âgées,... Toutes ces rencontres apportent différents bienfaits : nouvelles relations, éveils de souvenirs, rencontres, ... Ces échanges sont pleins de sens.

- Activités internes

Les différentes activités internes qu'elles soient manuelles, physiques, socioculturelles vont être maintenues également. Car ces activités sont travaillées en amont pour répondre au plus près aux besoins des résidents. Elles sont réévaluées régulièrement afin d'être réajustées pour correspondre le mieux aux besoins, aux attentes des résidents. Ces activités permettent de maintenir les capacités cognitive, physique, psychique des résidents.

- Intervenants extérieurs

Un intervenant par mois est prévu afin de fêter les anniversaires du mois et ainsi créer une journée festive avec le plus grand nombre de personnes.

Vie associative

- Atelier cuisine

Des ateliers cuisine vont être mis en place, tous les 15 jours.

- Séjour vacances

Un séjour vacances est prévu courant 2020.

- Projet livre

Continuité des groupes de paroles sur différents thèmes afin d'écrire le livre de recueil de souvenirs. Ce livre sera mis en vente fin mai, à l'occasion du marché de la fête des mères de l'association l'Envol.

- Projet correspondance

Maintien une fois par mois des ateliers correspondance à travers la France.

Contact : Wenger Eloïse Présidente
asso.envol71@gmail.com
0640091448

Vie associative

Les P'tits loups

L'association des P'tits Loups s'adresse à tous les parents des enfants de l'école. Elle a pour but de récolter des fonds afin de soutenir l'école pour réaliser des projets, sorties ou voyages scolaires. Pour cela nous organisons diverses manifestations en fonction des besoins de l'école.

Pour information, sur l'année scolaire 2018/2019 nous avons organisé 5 manifestations, qui nous ont permis de participer à hauteur de 1898 euros au voyage des CE et CM, et de 615 euros à la sortie des maternelles.

Pour cette année 2019/2020, nous avons déjà organisé une vente de pizzas. Elle a très bien fonctionné, nous avons vendu 256 pizzas. Merci à vous tous ...

Nous avons en projet de faire une vente de galettes en janvier.

Nous organiserons notre traditionnelle vente de fleurs, le 14 et 15 mars. Puis un repas sera proposé après le spectacle de fin d'année le 19 juin.

Nous tenions à remercier les habitants de St Maurice pour leurs participations mais également les parents, qui nous aident en donnant de leur temps.

Cette année, nous avons été rejoints par quelques parents, et sommes actuellement 15 membres avec un nouveau bureau :

Trésorière : Mme Gerifaud Aurélie
Vice-trésorière : Mme BEAUCHAMP Ludivine
Secrétaire : Mme GAILLARD Lorelei
Vice-secrétaire : Mme SEYER Amandine
Présidente : Mme GRIZARD Nély
Vice-président : Mr DESCHARNE Dimitri



Les P'tits Loups vous souhaitent à tous une belle et heureuse année 2020.

La présidente
Nély GRIZARD

Vie associative

Restaurant scolaire

Une association loi de 1901, composée de parents d'élèves bénévoles assure la gestion du service de restauration scolaire pour les enfants de l'école avec le soutien de la commune.

Les repas sont confectionnés par le traiteur MILLET de Charlieu et sont servis par l'employée municipale, Madame Laurence Chetaille.

C'est également elle qui commande les repas auprès du traiteur ce qui donne une grande flexibilité puisque les repas peuvent être commandés ou annulés jusqu'à 18h la veille sauf les week-ends.

Vous pouvez donc effectuer vos réservations au 0685283073.

Cette année, le prix est fixé à 3,23€ avec une cotisation annuelle de 43,50€, payable en trois fois, pour les enfants qui viennent régulièrement et à 3,94€ pour les repas occasionnels.

Pour maintenir ces prix attractifs, l'association organise depuis l'année dernière une vente de sapins début décembre et une vente de saucissons à cuire en février.

Nous comptons donc sur vous pour ces deux manifestations !

Actuellement le bureau est composé de :

NICOLAS Sylvain (Président)
DESCHAMPS Nataliia (Vice-présidente)
DELORME Marie-Ange (Trésorière)
CARRIE Johanne (Vice-trésorière)
BEAUCHAMP Ludivine (Secrétaire)
SEYER Amandine (Vice-secrétaire)

L'ensemble du bureau vous souhaite une belle et heureuse année 2020.

Le président Sylvain NICOLAS
06 85 37 77 79

Vie associative

Les rêves d'Audrey

Suite à la découverte d'une tumeur au tronc cérébral d'Audrey BUTTET, qui habitait avec sa famille sur la commune de St-Maurice-lès-Châteauneuf, l'association "Les rêves d'Audrey" avait vu le jour le 18 avril 2008 afin de soutenir Audrey et sa famille, l'aider à vivre au mieux avec la maladie et contribuer à la recherche médicale.

Après le décès d'Audrey, l'association a dû réfléchir à son avenir et à de nouvelles missions. Aussi, depuis 2010, l'association a pour but de :

- continuer à améliorer le quotidien des enfants hospitalisés à l'Institut d'Hématologie et d'Oncologie Pédiatrique (IHOP) de LYON, notamment par un soutien aux "Blouses roses", association reconnue d'Utilité Publique qui a pour but de contribuer au mieux-être des personnes malades. Cette association propose en effet des activités aux enfants hospitalisés, auxquelles Audrey appréciait d'y participer.

- améliorer le quotidien des enfants, d'un point de vue plus local, par la création d'un équipement sportif de proximité pour enfants sur la commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, en extension du terrain multisports de type Agorespace existant.

Ce dernier projet a été mené par la Communauté de Communes du Canton de Chauffailles, en partenariat avec la Mairie de St Maurice lès Châteauneuf et l'association. Ce projet a pu aboutir en fin d'année 2013 et a été inauguré le 14 décembre 2013, en souvenir d'Audrey. L'équipement sportif de proximité, destiné aux enfants de 3 à 12 ans, est désormais accessible à tous. N'hésitez pas à le faire vivre et à l'animer.

Nous profitons du bulletin pour remercier toutes les personnes qui nous ont soutenus ces dernières années.

Pour mieux nous connaître, nous vous invitons à consulter notre site internet :

www.lesrevesdaudrey.fr .

Contacts :

Sébastien GROUILLER (*Président*)
Brochevet
71740 Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
sebarie@aliceadsl.fr

Vie associative

Dun Sornin Foot



DUN SORNIN FOOT SAISON 2018-2019

Chassigny - La Chapelle - St Maurice

Site web : <https://dunsorninfoot.footeo.com>

Email : st-maurice.dsf@lbfc-foot.fr

Label Ecole de foot depuis 2012
et renouvelée en
Label Jeunes FFF Espoir jusqu'en 2022
avec des éducateurs diplômés
dans chaque catégorie
180 licenciés
Dont 75 jeunes de U6 à U18



Clubs Partenaires avec le club

Le club DUN SORNIN FOOT est en entente
avec le club voisin du **C.O. CHAUFFAILLES**
pour les catégories d'U7 à U18
ainsi qu'avec les clubs du Rhône de
I'AS SORNIN REUNIS, OUROUX et AS PROPIERES
pour les catégories U15 et U18.



Création d'une équipe Vétérans

Pour les plus de 35 ans avec les matchs
le vendredi soir



Manifestations du club Saison 2019-2020

Samedi 21/12/2019
et Dimanche 22/12/2019

Gymnase Intercommunal à LA CLAYETTE

- Samedi (Journée) : TOURNOI U7-U11
- Samedi (Soirée) : TOURNOI SENIORS
- Dimanche (Journée) : TOURNOI U9-U13

Samedi 11/01/2020
GALETTE DES ROIS

Salle Communale de LA CHAPELLE SOUS DUN

Samedi 01/02/2020
VENTE DE GATEAUX

Samedi 06/03/2020
THEATRE avec la troupe de St Bonnet de Cray
Espace Culturel du Brionnais à CHAUFFAILLES

Samedi 04/04/2020
REPAS DANSANT
Salle Léonce Georges à CHAUFFAILLES

Dimanche 05/07/2020
ASSEMBLEE GENERALE DU CLUB
Foyer Rural à ST MAURICE LES CHATEAUNEUF

Vie associative



U7



U9



U11



U13



U15



U18

E
C
O
L
E

D
E

F
O
O
T

D
E

U
6

A

U
1
8



SENIORS A



SENIORS B



SENIORS C

**Equipes
Seniors**

Pour tous renseignements sur le club, alors contactez
Président : Maurice BONNETAIN - 03 85 26 05 53 - dsf.foot@gmail.com
Responsable Pôle Sportif : Christophe LAMURE - 06 89 15 29 76 - capcorse@orange.fr

Vie associative

Club de l'Amitié

Le club de l'amitié comprend cette année 57 adhérents qui peuvent se retrouver les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois dans la salle derrière la mairie pour passer l'après-midi en toute convivialité autour des jeux : belote, manille, tarot, scrabble etc. Un « goûter » est servi et suivant les saisons on améliore... En janvier : la galette des rois; en février : les crêpes ; et pour mardi-gras : les bugnes...

Il y a encore de la place pour les indécis...

À partir de janvier jusqu'au mois de mai le club participe à la dictée, tout d'abord inter communale, ensuite en février inter cantonale, en mars c'est avec l'arrondissement suivie de la départementale en avril pour finir avec la régionale en mai.

En mars tous les neurones des adhérents s'activent pour répondre au questionnaire du concours des connaissances (questions sur la nature et les plantes, la politique, histoire –géographie, et culture générale pour finir).

Le concours de manille a eu lieu le 15 mars.



Le 25 mai le club organisait son 2^{ème} concours de pétanque au stade municipal.

Le 6 juin c'est le départ pour le voyage au Hameau du vin à Romanèche Thorins. La visite et la dégustation furent suivies par le repas grenouilles à St André le Bouchoux.

Et pour terminer cette journée culturelle...la visite du monastère de Brou à Bourg en Bresse. Des amis d'autres clubs nous ont accompagnés avec plaisir.



Nous avons aussi fêté les anniversaires des dizaines (70-90 ans)

Le 27 juin. Les « conscrits » se sont retrouvés pour souffler les bougies sur le traditionnel gâteau d'anniversaire, autour du verre de l'amitié. **Enfin toutes les occasions sont bonnes...**

Des **activités ouvertes à tous**, quel que soit l'âge, sont organisées au cours de l'année pour animer la vie communale et essayer de créer des relations intergénérationnelles.

Le 11 octobre le club organisait son 1^{er} concours de belote.

Ce concours ayant eu du succès le club organisera un loto ouvert à tous le 29 mars 2020.



Vie associative



À la salle du foyer rural, le 27 octobre se déroulait le repas annuel auquel tout le monde, jeunes et moins jeunes, peut aussi participer. Après plusieurs années avec de la paëlla, c'était cuisse de canard confite et pommes de terre sarladaises qui ont régalé les convives cette année. Une tombola anime cette manifestation.

Les clubs voisins ainsi que les amis viennent participer avec plaisir à ce repas.

Le 5 décembre le traditionnel repas de Noël clôture les festivités annuelles, et accueille aussi toutes les personnes intéressées

L'adhésion au club n'engage pas à participer à toutes les activités ; on peut aller aux sorties, ou pour les gourmands uniquement aux repas. De nouvelles activités sont aussi possibles. Nous avons commencé des petites marches, qui peuvent être mieux programmées si les candidats sont plus nombreux. La pétanque peut aussi être pratiquée si les joueurs se font connaître. L'essentiel c'est de venir avec le sourire...

Quelques manifestations ouvertes à tous à retenir en 2020

- Vendredi 13 mars : concours de manille au foyer rural
- Dimanche 29 mars : loto à la salle du foyer rural
- Samedi 16 mai : concours de pétanque au stade municipal
- Jeudi 4 juin : voyage du club
- Jeudi 10 septembre : repas grenouilles
- Vendredi 16 octobre : concours de belote à la salle du foyer rural
- Dimanche 8 novembre : repas à la salle du foyer rural

Venez nombreux rejoindre le club de l'amitié et participer aux manifestations.

Président du club : Roland Basseuil
Téléphone 06 37 53 41 26

Arcane 17

Bilan 2019

L'association Arcane17 œuvre à l'intersection des arts visuels et sonores depuis 2003, elle produit concerts et spectacles, films, CD et DVD. En 2019, elle a produit les concerts et les master-classes que **Béatrice Berne** a dispensés aux conservatoires de Saint-Etienne et de Chamalières et les trois nouveaux films de **Martine Chiffлот-Comazzi** que le festival de Bourgogne du Sud a présenté cet été. Elle organise, depuis décembre 2018, les Cultures Rurales en Développement pour favoriser les liens intergénérationnels.



Festival de Bourgogne du Sud. Bilan de la 17^{ème} édition. Été 2019

Musiques

La première partie du festival était centrée sur la musique et elle a accueilli les **7èmes Clarinettes Rendez-vous** de **Béatrice Berne** à Paray-le-Monial pour une formidable journée musicale qui a inondé la ville et divers lieux de ses notes impromptues, colorées et rafraîchissantes.



De la salle des Boiseries à l'école de musique, Béatrice Berne a su rassembler des clarinettes de tous âges, de l'Auvergne au Brionnais, pour diverses rencontres musicales et instrumentales, sous l'égide des maisons Selmer et D'Addario, Yamaha, BG et Robert Martin, qui ont exposé leurs instruments. Cette journée pédagogique et artistique s'est terminée avec un grand concert offert par le Festival de Bourgogne du Sud en salle des Boiseries, prêtée par la ville de Paray et les Amis de la musique, dans laquelle **Béatrice Berne** et **Pierre Courthiade** ont interprété des œuvres du répertoire pour clarinettes et piano, couronnées par un *tutti* des élèves et professeurs. Ces manifestations gratuites ont drainé un très large public de tous âges et dynamisé les écoles de musique associées (Paray, Charolles, Chauffailles) qui réinvestiront ce concept, créé par Béatrice Berne, par la suite. **Béatrice Berne**, clarinetteste et professeure titulaire du conservatoire national et régional de Clermont, lauréate de nombreux concours internationaux et membre des jurys de CRR, CNSM (Paris, etc.) a inventé, en 2005, ce concept des *Clarinettes Rendez-vous* pour faire connaître les facettes et les espèces de cet instrument, que le public confond souvent. Cette artiste étonnante maîtrise le jeu des douze clarinettes existantes mais aussi celui de leur ancêtre, le chalumeau ; excellente pédagogue, elle sait motiver tous les âges et tous les talents en vue d'apprentissages aussi rigoureux que ludiques. Grâce à elle, la ville de Paray a vécu le 6 juillet un de ces moments inoubliables conjuguant l'invention et la tradition musicale dans « L'esprit de la musique », conformément au thème que Martine Chiffлот a inscrit dans son festival pour honorer les musiques classiques et baroques, parallèlement au thème des « Terres en joie », qui rappelle à notre attention les musiques traditionnelles. Et c'est ce volet terrien que le concert du 21 juillet a particulièrement honoré en ressuscitant les musiques du Massif central (Limousin, Morvan, etc.) qui réjouissaient les salles de bal au siècle dernier. **Alain Reuge** et **Béatrice Berne** ont ainsi rendu hommage à la célèbre

Vie associative

vielleuse **Michèle Chevrier-Reuge**, décédée il y a sept ans, en reprenant les airs qu'elle avait arrangés et que la clarinettiste a enrichis de ses inventions grégoriennes ou rythmiques. Ce concert a réjoui le nombreux public présent qui s'est émerveillé de la variété virtuose de ces pièces et de leurs interprétations, lesquelles ont déjà trouvé preneur en septembre à La Châtre. Cette année encore le Festival de Bourgogne du Sud a su enchanter les auditeurs et spectateurs de ces moments exceptionnels, au cours desquels la qualité musicale ajoute à l'authenticité artistique des choix heureux, profondément empreints de l'amour du terroir charolais-brionnais et de la continuité culturelle, qui relie les divers espaces du Massif Central, dont le relief a tant inspiré les compositeurs et les écrivains telle George Sand, instigatrice de la valse berrichonne qui figurait au programme de ce concert enthousiasmant.

Rencontres cinématographiques

La dernière partie du festival s'est ouverte sur des espaces plus insolites, de la Pologne de Faustyna aux déserts implacables de Qohéleth. Les projections ont donné lieu à des discussions passionnantes à propos des œuvres adaptées pour ces trois films que les spectateurs ont beaucoup aimés. Ce sont, en effet, des montages inventifs et attrayants que **Martine Chiffлот-Comazzi** a effectués à partir de vues savamment prises dans l'église de Châteauneuf et dans les paysages du Brionnais, soleil et eau, terre et ciel constituant les pôles actifs de ces méditations bibliques et mystiques qui font connaître de grands textes spirituels. La réalisatrice s'est engagée dans ce travail depuis 2006 pour la plus grande joie des cinéphiles désireux de s'instruire des trésors de la littérature spirituelle ou fantastique.

Exposition au fil du Festival

L'exposition *Animalesques*, du nom de l'opéra créé en 2014 par Martine Chiffлот, regroupait des photographies de **Jean-Jacques Pinard**, prises pendant les répétitions du spectacle que des vidéographies restituaient aussi en partie. Depuis sa création le festival s'accompagne d'une exposition longue durée qui permet des rencontres culturelles autour d'un thème choisi, en rapport avec le département et la ruralité. Les animaux étaient cette année les vedettes de ce nouvel événement centré sur la Saône-et-Loire. **Denis Poughon**, peintre-explorateur de l'imaginaire a présenté ses tableaux au public et fourni les éléments d'un documentaire afférent à ses œuvres. Ce sont, en effet, divers *Portraits d'artistes* que la caméra de Martine Chiffлот préparera en 2020 pour les télévisions.

Perspectives 2020

Festival de Bourgogne du Sud. 18^{ème} édition

La 18^{ème} édition du Festival sera centrée sur le thème de **L'Invitation au voyage**...en Charolais-Brionnais. Elle poursuivra sa mise en valeur des villages et villes, du patrimoine paysager et architectural par une **exposition** intitulée **Voyages en paysages** du 19 juin au 30 août avec les œuvres des peintres **Geneviève Gallo** et **Numa Droz**, qui proposeront des toiles conjuguant verticalité et horizontalité. Vernissage le 19 juin dès 17h. Lecture en musique **Paysages en paroles**. Textes de Verlaine, Baldine Saint-Girons, etc., choisis et dits par Martine Chiffлот. Musique avec Béatrice Berne. Vendredi 17 juillet à 19h. Grange d'Arc de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

Concerts

Musiques Russes et Biélorusses Avec le duo **Korsak-Collet** et Béatrice Berne

Samedi 11 juillet à 21h, salle de réception, Mairie de Chauffailles.

Dimanche 12 juillet à 17h30 Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Église.

Carte blanche à Béatrice Berne en Mosaïques Date à déterminer à Paray-le-Monial : *un voyage-surprise américain*.

Vie associative

Contrastes et Couleurs Le festival invite deux musiciennes japonaises au voyage, de Bartok à Khatchaturian, des moments magiques pour violon, clarinette et piano.... Hiroé Namba, Masako Nakaï et Béatrice Berne. Samedi 22 août à 21h et dimanche 23 août à 17h30 (à confirmer), Église de **Bois Sainte-Marie**.

Hommage à Lucien Guérinel. En partenariat avec **Paray en musique**, sous réserve d'un accord. Dates et programme à déterminer en août avec Pierre-Alain Volondat (piano). Un voyage dans notre temps...

Diverses rencontres en présence des artistes pourront avoir lieu dans les mairies ou dans la grange à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, des actions culturelles se dérouleront dans les EHPAD des villes et villages. Le festival s'appuie sur la direction musicale de Béatrice Berne dont la virtuosité, la renommée nationale et internationale et la générosité garantissent une qualité artistique et humaine reconnue par toutes et tous.

Autres activités en 2020. Cinématographie avec **Howard mon amour**, court et long métrage, en vue de divers festivals. **Portraits d'artistes**, clips musicaux pour TV. Production du DVD **Qohéleth et Révélation de sainte Faustine : Enfer et Miséricorde**. Créations théâtrales.

Concerts Les concerts d'été et maintes créations seront proposés à divers conservatoires et festivals, ainsi que le concert baroque, *Airs royaux et pastoraux*, avec soprano, qui fera aussi l'objet d'un enregistrement en vue d'un nouveau CD. Les spectacles *Chants Journaliers* ou *Assises du Temps* (Musique en poésie) seront joués à Lyon en février ou mars. Arcane17 propose toute l'année ses services aux théâtres et centres culturels de toutes les régions.



Qohélet Martine Chiffлот et Maxime May

Arcane 17, des arts à la grange

Direction artistique : Martine Chiffлот

Grange d'ARC au Chemier

<https://www.facebook.com/arcane17des arts>

Vie associative

Société de chasse

La société de chasse communale de Saint Maurice Les Châteauneuf pour la saison de chasse 2019/2020 est composée de 10 chasseurs.

Le bureau reste le même :

Président : Christophe Girard

Vice-président : George Ginet

Trésorier : Jean-Noël Damas

Secrétaire : Jean-Charles Alix

En 2020 la société de chasse communale de Saint Maurice Les Châteauneuf comme l'an passé organise un Thé Dansant le jeudi 9 avril 2020 de 15h à 20h à la salle de Beaudemont.

Puis nous organisons également un concours de pétanque en doublette le samedi 6 juin 2020 à 14h au stade municipal de Saint Maurice Lès Châteauneuf.

Vie associative

Société de pêche – Mussy Sornin



Les nouveaux adhérents sont les bienvenus dans notre société.

Vue sur le concours de pêche fin juin 2018 réservé aux adhérents Mussy-Sornin
Dans l'étang d'ÉRIC DESVIGNE à Vauban

CONVIVIALITÉ – AMBIANCE- BONNE HUMEUR

Les cartes de pêche sont en vente toute l'année :

*Site internet : <http://www.carte-de-peche.ehgo.fr/>

Notre association :

Président : M. Lamure Jean-Jacques

Vice-président : Nevers Serge

Trésorier : Servajean Michel

Vice –trésorier : Desvignes Éric

Secrétaire : Pegon Stéphane

Secrétaire adjoint : Giraud Éric

Le président M. Lamure Jean-Jacques

03 85 26 24 31

lamure.jean-jacques@neuf.fr

Numéros utiles

Numéros utiles



.....	POMPIERS : 18
.....	GENDARMERIE : 17
.....	SAMU : 15
.....	GRDF Urgence dépannage gaz naturel : 0 800 47 33
.....	EHPAD de CHAUFFAILLES : 03.85.26.05.07
.....	Hôpital de ROANNE : 04.77.44.30.00
.....	Hôpital de PARAY-LE-MONIAL : 03.85.81.80.00
.....	Clinique du Renaison : 04.77.44.45.00
.....	Centre antipoison (Lyon) : 04.72.11.69.11
.....	Centre des Grands Brûlés (Lyon) : 04.78.61.89.50

Uniquement en cas d'urgence, c'est-à-dire lorsqu'une intervention rapide est nécessaire pour protéger les personnes et/ou les biens (incendie, personne blessée...), il est possible d'alerter les secours par des numéros courts :

- le Samu (service d'aide médicale urgente), par exemple, en cas de malaise cardiaque, en composant le **15**,
- ou les pompiers, par exemple en cas d'incendie ou d'accident de la route, en composant le **18**.

Dans tous les cas, vous pouvez aussi composer le **112**. Vous serez alors orienté vers le bon service selon votre cas. Le 112 est utilisable dans tous les [pays de l'Union européenne](#) .

Tous ces numéros sont gratuits et peuvent être composés sur un téléphone fixe ou un portable. Ils sont joignables 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Vous pouvez aussi envoyer un SMS gratuitement au **114**. Vous communiquerez alors par écrit avec votre correspondant. Ce service fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Le **114** est également joignable par visiophonie, après téléchargement de l'application sur votre smartphone.



Numéros utiles

Le 112

Le soir à partir de 20 h, les week-ends et Jours fériés : composer le 112, c'est un numéro d'appel d'urgence européen que vous pouvez utiliser, dans les 25 États membres de l'Union européenne, en cas d'accident, d'agression, ou dans toute autre situation de détresse.

Médecins

St Maurice

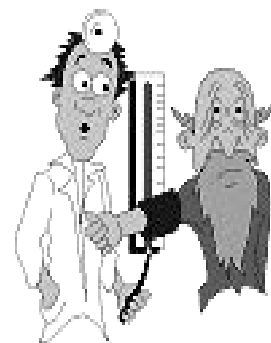
Dr. VIOLON.....03.85.26.23.47

Chauffailles

Dr. DHAIBY :.....03.85.26.54.00

Dr. LABROSSE :.....03.85.26.03.27

Dr. STEFANOV.....03.85.26.99.80



Infirmières

Saint Maurice lès Châteauneuf

Cabinet d'infirmières 03.85.26.24.50

(Véronique LARDET, Marie-Ange DELORME, Chrystèle GIRARDON)



Chauffailles

LAROCHE – GUINET - DUCARRE – CORNU : 03.85.26.13.68

CROZET - RAVINET :..... 03.85.26.33.93 ou 03.85.84.68.83

SADOT – DUCHER - HERZIG 03 55 87 00 63

Pharmacies

Chauffailles

Pharmacie centrale :..... 03.85.26.01.14

Pharmacie de la fontaine :..... 03.85.26.01.78

Saint-Denis de Cabanne

Pharmacie du sornin :..... 04.77.60.06.96



Numéros utiles

Ambulances : Chauffailles

G.A.R. : 03.85.26.46.00
Michaud : 03.85.26.02.10



Assistante sociale

Valérie Schied03.85.28.11.56
Maison Départementale des Solidarités, Place de la Mairie – 71800 La Clayette

ADMR

Bureau, Le Bourg – 71740 Saint Maurice lès Châteauneuf03.85.26.23.49

Écoles

Le Bourg–71740 Saint Maurice lès Châteauneuf..... 03.85.26.22.07

PIMM'S

Châteauneuf..... 03.85.28.24.88
Chauffailles..... 03.85.24.29.50

Déchetteries de Chauffailles

Déchetterie..... 03.85.84.66.30
Déchets verts..... 03.85.24.75.35



Contacts des associations

Contacts associations

Act en ciel	DINOTA Juliève	06 76 72 12 75
ADMR	CHANUT Jean-Luc	03 85 26 23 49
Anciens combattants	DESSEAUX André	03 85 26 21 74
Arcane 17	CHIFFLOT-COMAZZI Martine	03 85 26 29 07
Campagn'art	CORRE Romain	06 64 97 45 16
Bibliothèque	CARISEL Yvette	03.85.26.21.92 ou 06.79.08.72.76
Club de l'amitié	BASSEUIL Roland	06 37 53 41 26
Comité foire	CORRE Michelle	03 85 26 29 37
Compagnie Tempo	FRENEA Alexandre	06 79 78 66 26
Dun Sornin Foot	BONNETAIN Maurice	03 85 26 05 53
Esox Lucius	FERRARI Patrice	03 85 84 35 97 ou 06 89 17 76 83
Expos en Chœur	CORRE Michelle	03 85 26 29 37
Familles rurales	MEILLER Huguette	03 85 26 20 10
Gymnastique	MARTIN Michèle	03 85 26 22 21
La Marmite	CORRE Maryline TRONCY Alexia	06 06 63 95 51 06 95 10 74 17
L'Envol	WENGER Eloïse	06 40 09 14 48
Les amis Charolais	LABOURET Christian	03.85.26 22 09
Les P'tits loups	GRIZARD Nely	06 09 01 48 30
Les rêves d'Audrey	GROUILLER Sébastien	06 62 71 47 64
Restaurant scolaire	NICOLAS Sylvain	06 85 37 77 79
Rétro club	GUITTAT Jacques	03 85 26 22 78
Société de chasse	GIRARD Christophe	06 04 17 05 78
Société de Pêche	LAMURE Jean-Jacques	03 85 26 24 31

Agenda 2020

	QUAND	QUI	QUOI	OÙ
JANVIER	8	Don du sang	Collecte de 8h30 à 12h30	Salle Léonce Georges Chauffailles
	11	La Marmite	Goûter du père Léon	Foyer rural à 16h
	17	Mairie	Vœux du Maire	Salle derrière la Mairie à 20h
	18	Bibliothèque	Nuit de la lecture sur le thème de la peur	A la bibliothèque de 16h30 à 18h
	18	« Les P'tits Loups »	Vente de galettes des rois	
	18	La Marmite	Spectacle Brassens sur l'zinc	Foyer rural à 20h30
	19	ADMR	Choucroute	Tancon
	23	Club de l'amitié	Tirage des rois	Salle derrière la Mairie à 14h
	24	Rétroclub Castelneuvien	Assemblée générale	Salle St Antoine à 20h30
	31	FNACA	Concours de manille	Foyer rural
FEVRIER	1	Dun Sornin Foot	Vente de gâteaux	
	1	La Marmite	Atelier cuisine « Voyage au Maroc »	Salle derrière la Mairie à 10h
	14	Cantine Scolaire	Vente de saucissons à cuire (bons de commandes à la boulangerie ainsi que dans les carnets de liaison)	La maison des ptits Loups à partir de 16h30 pour récupérer les commandes
	21	École «La Petite Trousse»	Carnaval	Défilé dans le village puis « Maison des P'tits Loups »
	29	La Marmite	Spectacle caritatif surprise autour de la musique	Foyer rural à 20h30
MARS	6	La Marmite	Assemblée générale	Salle derrière la Mairie à 20h30
	8	Comité foire	Repas des bénévoles	Foyer rural
	8	Rétroclub Castelneuvien	Sortie en car au salon automobile de Genève	
	11	Don du sang	Collecte de 8h30 à 12h30	Salle Léonce Georges Chauffailles
	13	Club de l'amitié	Concours de manille	Foyer rural à 13h30
	14	Dun Sornin Foot	Théâtre	Chauffailles
	14-15	« Les P'tits Loups »	Vente de fleurs	Devant la Mairie
	15 et 22	Mairie	1 (et second) tour des élections municipales	Salle derrière la Mairie de 8h à 18h
	29	Club de l'amitié	Loto	Foyer rural




























Agenda 2020

AVRIL	4	La Marmite	Gala de l'association	Foyer rural à 20h30
	4	Dun Sornin Foot	Repas dansant	Salle Léonce Georges à Chauffailles
	9	Société de chasse	Thé dansant	De 15h à 20h salle de Baudemont
	11	La Marmite	Atelier « Cuisine de Pâques »	Salle derrière la Mairie à 10h
	17	École «La Petite Trousse»	Soirée portes ouvertes pour les nouvelles inscriptions	École « La Petite Trousse » de 17h à 19h
	Du 20 au 24	La Marmite	Stage de cirque (de 7 à 14 ans)	Sous chapiteau à côté du terrain de tennis
MAI	6	Don du sang	Collecte de 8h30 à 12h30	Salle Léonce Georges Chauffailles
	8	Commune de St Maurice	Cérémonie du 8 Mai 1945	St Maurice-lès-Châteauneuf
	15	« Les P'tits Loups »	Vente de pizzas	Terrain de tennis
	16	Club de l'amitié	Concours de pétanque	Au stade à 13h
	29, 30 et 31	Esox Lucius	Impromptu : exposition et vidéos de Jonathan Lemieux	Le Quai St Maurice-lès-Châteauneuf
JUIN	6	Société de chasse	Concours de pétanque en doublettes	Stade à 14h
	6	La Marmite	Atelier de cuisine « Autour de l'apéritif »	Salle derrière la Mairie à 10h
	12	Esox Lucius	Concert de l'artiste Patricia Dallio	Chapelle Sainte-Avoye La Clayette à 20h30
	19-20-21	Les amis du Charollais	Rassemblement des St Maurice à St Maurozio Canavese (Italie)	Italie
	19	École «La Petite Trousse»	Fête d'été	Foyer rural
	19	ARCane 17, des arts à la grange	Vernissage expo « Voyages en paysages » avec Geneviève Gallo et Numa Droz	Grange d'ARC à 17h
	Du 19 au 27 Août	ARCane 17, des arts à la grange	Exposition « Voyages en paysages »	Grange d'ARC
	Du 20 au 2 Août	Esox Lucius	Résidence/Exposition Jacqueline Gueux	Le Quai St Maurice-lès-Châteauneuf
	21	Rétroclub Castelneuvien	15eme exposition rétro-mobile	Parc du château à Chauffailles
	27 et 28	Campagn'art	19eme festival Campagn'art	
JUILLET	5	Dun Sornin Foot	Assemblée générale	Foyer rural
	8	Don du sang	Collecte de 8h30 à 12h30	Salle Léonce Georges Chauffailles
	Du 6 au 30 Août	Expo en chœur	Début des expositions jusqu'au 30 Août	Chapelle de St Maurice-lès-Châteauneuf
	11 et 12	ARCane 17, des arts à la grange	Concert musiques Russes et Biélorusses	Le 11 à Chauffailles (salle de réception Mairie), 21h. Le 12 à l'église de St Maurice, 17h30.
	17	ARCane 17, des arts à la grange	Lecture en musique « Paysages en paroles »	Grange d'ARC à 19h

Agenda 2020

AOÛT	Du 14 au 29 Septembre	Esox Lucius	Exposition de l'artiste Céline Cléron	Le Quai St Maurice-lès-Châteauneuf
SEPTEMBRE	2	Don du sang	Collecte de 8h30 à 12h30	Salle Léonce Georges Chauffailles
	26 et 27	Comité foire	36ième édition de la «Fête à St Maurice»	
OCTOBRE	11	Familles rurales	Repas de l'amitié	Foyer rural
	Du 11 au 24 Novembre	Esox Lucius	Résidence/Exposition Olivier Toulemonde, Tügba Yuksel, Pierre-Yves Freund	Le Quai St Maurice-lès-Châteauneuf
	16	Club de l'amitié	Concours de belote	Foyer rural
	28	Don du sang	Collecte de 8h30 à 12h30	Salle Léonce Georges Chauffailles
NOVEMBRE	7 (ou 14)	ADMR et Familles rurales	Vente de gâteaux	
	8	Rétroclub Castelneuvien	Sortie en car à une exposition rétomobile Epoqu'Auto	Chassieu (69)
	8	Club de l'amitié	Repas du club	Foyer rural à 12h
	11	Commune	Cérémonie du 11 novembre 1945	St Maurice-lès-Châteauneuf
	20	Esox Lucius	Installation d'une œuvre	Le Quai St Maurice-lès-Châteauneuf
DECEMBRE	4	Cantine scolaire	Vente de sapins	
	5	ADMR	Concours de belote	St Edmond
	6	Club de l'amitié	Repas de Noël	Foyer rural
	10	ADMR	Assemblée générale	Salle derrière la Mairie à 14h
	19 et 20	Dun Sornin Foot	Tournoi de Noël	Gymnase de La Clayette
	23	Don du sang	Collecte de 8h30 à 12h30	Salle Léonce Georges Chauffailles

Objets trouvés

	Boucle d'oreille couleur or		Culotte rose taille enfant		Porte clef camion accroché à trois clefs
	Deux clefs		Sac Nugue		Porte monnaie
	Petite trousse bleue		Plaid vert		Paire de lunette à monture marron
	Écharpe noire		Écharpe bleue		Porte clef fer à cheval, trèfle, n°13
	Porte clef ange accroché à deux clefs		Plaid rose		Foulard
	Gilet jaune		Blouson bleu		Gilet blanc
	Veste noire		Écharpe grise		Porte clef tête de mort accroché à deux clefs
	Chargeur		Écharpe grise		Beret kaki
	Parapluie		Chemise blanche	Aucune photo celui-ci sera remis à la personne qui en fera la bonne description	Porte monnaie
	Chaîne couleur or				



**Nous vous souhaitons une
excellente année 2020!**

